Rapport annuel de gestion 2013-2014

Conseil supérieur de l'éducation

depuis 1964

Québec

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Web, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-71182-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-71183-4 (version PDF)
ISSN 1711-1722 (version imprimée)
ISSN 1719-0620 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2013-2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et
ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

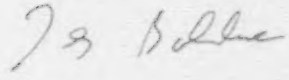

Yves Bolduc

Québec, septembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de
l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, le Conseil a poursuivi les travaux d'élaboration de son plan stratégique 2014-2018, dans lequel il énonce sa mission et ses valeurs et présente les objectifs qu'il se fixera pour cette période. Cet exercice s'est révélé constructif et fort mobilisateur, tant au sein du Conseil que de sa permanence. Le prochain plan stratégique, inscrit dans la continuité du précédent, sera bien adapté à la réalité du Conseil supérieur de l'éducation dans l'exercice de sa mission de conseiller de l'État. Aussi, il entrera en vigueur en 2014-2015.

Pendant les travaux d'élaboration de ce nouveau plan stratégique, le Conseil a reconduit pour une année additionnelle l'application de son plan stratégique 2007-2011. En conséquence, le Rapport annuel de gestion 2013-2014, que je vous transmets aujourd'hui, est présenté en conformité avec les orientations et les objectifs de ce dernier.

Au chapitre de la composition du Conseil, en 2013-2014, le gouvernement du Québec n'a procédé à aucune nouvelle nomination. Aussi, au 31 mars 2014, trois sièges étaient inoccupés au Conseil suivant le départ de trois membres.

De plus, comme chaque année, de nouvelles personnes ont succédé à près du tiers des membres des commissions du Conseil, dont le mandat arrivait à échéance. Afin de faciliter leur intégration et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a continué d'accorder une attention toute particulière à la bonification de ses mécanismes d'accueil. Aussi, lors d'une rencontre tenue en septembre 2013, le soussigné, l'équipe de direction et les coordonnatrices des commissions ont accueilli vingt-trois nouveaux membres. En plus de situer leur contribution et leur engagement citoyen et bénévole au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre a permis de présenter aux nouveaux membres les travaux en cours au sein de leur commission respective.

Au cours du précédent exercice, les activités du Conseil avaient été plus particulièrement consacrées à la recherche et à des enquêtes auprès des acteurs en préparation d'avis et de rapports. Certains de ces travaux ont connu leur aboutissement au cours de la dernière année. Ainsi, en mai 2013, le Conseil publiait son avis d'initiative *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*. Puis, en juin 2013, le Conseil a publié son avis d'initiative *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* Enfin, en septembre, le Conseil rendait public son avis d'initiative intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*.

En ce qui a trait aux avis qu'il doit produire conformément aux dispositions de sa loi constituante, le Conseil a rendu public, en août 2013, un avis sur l'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire, en réponse à la demande de la ministre d'alors M^me^ Line Beauchamp.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, tel que son plan stratégique le prévoit, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur les meilleurs mécanismes de diffusion de ses avis et de ses rapports en vue de favoriser le rayonnement de sa pensée. C'est ainsi que des activités ciblées et différenciées ont été retenues lors de la diffusion des avis. En mai 2013, j'ai par exemple convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée à leur intention pour la diffusion de l'avis *Un monde de possibilité: l'internationalisation des formations collégiales*. Un lancement médiatique a par ailleurs été retenu pour la diffusion de l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* Ces activités ont non seulement permis de favoriser la compréhension commune des avis, mais ont aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil.

Également, au cours de l'exercice, des rencontres avec vos prédécesseurs ont permis d'échanger sur plusieurs enjeux importants et de présenter les avis préparés à leur intention par le Conseil. Des rencontres ont également eu lieu avec les équipes sous-ministérielles sur les mêmes objets.

Quant au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, en 2013-2014, celui-ci qui relevait administrativement du Conseil jusqu'au 5 janvier 2014, a répondu à trois demandes d'avis du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie portant sur l'annulation des bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire, sur l'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et l'augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers ainsi que sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études et des bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études. De plus, le Comité a poursuivi ses travaux portant sur un avis d'initiative en préparation, dont le thème porte sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, le Conseil s'est rendu à Trois-Rivières le 14 novembre 2013 pour entendre les préoccupations des acteurs de l'éducation et de leurs partenaires et échanger avec eux. Pour l'occasion, la Table régionale de l'éducation de la Mauricie a présenté des initiatives rendues possibles grâce à une mobilisation soutenue des secteurs public et privé de l'enseignement, des organismes communautaires, des carrefours jeunesse-emploi, des maisons des jeunes, de la direction régionale du MELS, celle d'Emploi-Québec et du secteur de la santé.

La Table a identifié comme priorités la persévérance et la réinsertion scolaires, la formation professionnelle et technique, la formation continue, la culture scientifique, l'internationalisation et l'entrepreneuriat éducatif, priorités pour lesquelles des comités multipartites se sont mis à l'œuvre.

Le Conseil a produit une lettre synthèse de cette visite qu'il a transmise à vos prédécesseurs; une copie de cette lettre a également été transmise à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Le Conseil ne peut que saluer et encourager le souci démontré par les acteurs pour assurer la pérennité de la mobilisation mauricienne qui se traduit par des projets dynamiques et innovants.

Voilà présentées les activités de 2013-2014. Celles-ci illustrent, sans contredit, la volonté du Conseil d'accomplir sa mission et d'y consacrer les efforts nécessaires tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation. Aussi, dans le contexte d'une gestion très serrée de ses dépenses d'exploitation, le Conseil a été en mesure d'apporter la contribution attendue au plan d'action gouvernemental sur le contrôle et la réduction de dépenses publiques tout en préservant la participation citoyenne en provenance de toutes les régions du Québec. Pour ce faire, il a dû faire preuve de beaucoup de créativité sur le plan de l'organisation du travail et requérir un engagement plus que soutenu de tout le personnel de sa permanence.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain.

Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, autant des personnes de la permanence du Conseil que des membres des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

En terminant, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions, du Comité du rapport sur l'état et les besoins et de ses comités *ad hoc* de même que les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont plus de cent personnes dévouées qui, à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui éclairent les décisions ministérielles et gouvernementales servant ainsi de phares au milieu de l'éducation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Claude Lessard

Québec, septembre 2014

DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de président du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le président,

Claude Lessard

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 1

1.1 Le Conseil 2
1.2 Les commissions 3
1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 3
1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 4
1.5 Le secrétariat et les ressources 5
1.6 Les collaborateurs et les partenaires 5

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 6

2.1 Orientation 1 7
2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble 7
2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire 9
2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire 10

2.2 Orientation 2 12
2.2.1 Axe : L'enseignement collégial 12
2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires 14

2.3 Orientation 3 16
2.3.1 Axe : La fonction du Conseil 16
2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil 19
2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines 21

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 22
2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble 22
2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits 23
2.4.3 Axe : Les programmes d'aide financière aux études 24
2.4.4 Axe : L'influence du Comité 28

PARTIE 3 Résultats au regard du rayonnement de la pensée du Conseil 29

3.1 Les mécanismes de diffusion 30

3.1.1 Activités ciblées de présentation aux acteurs intéressés 31

3.1.2 Publication de sommaires et d'abrégés 32

3.1.3 Intervention soutenue auprès des médias et des chroniqueurs de l'éducation 32

3.1.4 Conférences et allocutions prononcées par le président du Conseil 33

3.1.5 Couverture médiatique en 2013-2014 33

3.1.6 Utilisation et citation des avis et des rapports du Conseil 34

3.2 Amélioration de l'accessibilité par la modernisation du site Web 35

3.2.1 Quelques données générales sur la fréquentation du site Web et sur les téléchargements 35

3.3 Perspectives pour 2014-2015 39

PARTIE 4 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 40

4.1 Les ressources humaines 40

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie 41

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 41

4.4 La politique linguistique 42

4.5 La déclaration de services aux citoyens 42

4.6 Le développement durable 42

4.7 Les recommandations du Vérificateur général 45

PARTIE 5 Ressources humaines et financières 46

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 46

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014 52

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 53

5.4 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation 54

5.5 Les ressources financières 55

5.6 Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 56

5.7 Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2013-2014 57

5.8 Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2013-2014 57

ANNEXE 1 Indicateurs 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation 60

ANNEXE 2 Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011) 62

ANNEXE 3 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 63

ANNEXE 4 Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 66

PARTIE 1

PRÉSENTATION
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme public créé par une loi distincte en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, au terme des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, la « commission Parent ».

Cette dernière recommandait la création d'un Conseil supérieur pour « agir auprès du ministre à titre consultatif », comme une sorte de commission d'enquête permanente, à laquelle « reviendrait surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme[1] ».

Sa mission

Le Conseil est institué, en vertu de sa loi constitutive, en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science[2] sur toute question relative à l'éducation. Le Conseil informe le ministre sur l'état et les besoins de l'éducation, lui propose une réflexion critique alimentée par la consultation des acteurs et la délibération de ses membres et lui offre ses conseils sur les changements à opérer dans le système d'éducation à plus long terme. Ce faisant, le Conseil assure à la population un certain pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions : une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre pour l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il propose une vision équilibrée et réaliste de ce qui est possible immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable et désirable à moyen et à long terme. Sa réflexion s'appuie sur une bonne connaissance de l'état et des besoins de l'éducation, et fournit un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes qui se manifestent.

Par sa fonction démocratique, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent au sein du Conseil et de ses instances aux travaux et à la réflexion. Cette fonction démocratique s'exerce aussi à travers les consultations que mène le Conseil auprès des différents acteurs.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives. Le Conseil porte une attention toute particulière à partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et la population en général dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

---

1. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport, t. I, 1963, n° 176, p. 107.
2. Au 31 mars 2014, il conseillait la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Depuis, le 24 avril 2014, il conseille le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, M. Yves Bolduc.

Ses valeurs

L'action du Conseil tend vers l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour tous à l'échelle du territoire et la réussite du plus grand nombre, en recherchant le bien commun et la justice sociale dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres et de respect des personnes. Il agit avec rigueur intellectuelle et indépendance, il valorise l'expertise professionnelle et il veille à la qualité de ses publications et de ses interventions.

Par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit, en outre, dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel sont parmi les principes de développement durable qui s'incarnent dans la vision concertée proposée par le Conseil dans ses avis et ses orientations pour éclairer les choix en matière d'éducation.

Sa vision

Le Conseil est un organisme consultatif reconnu pour sa rigueur, son expertise et son expérience. Il vise à proposer une vision globale et à long terme de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations et le développement du système éducatif.

1.1 Le Conseil

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport après consultation des associations ou des organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sont, d'office, membres adjoints du Conseil sans droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive du Conseil définit ainsi son mandat :

Le Conseil doit :

- donner son avis sur tout projet de règlement que le ministre est tenu de lui soumettre, ainsi que sur toute question qu'il lui soumet;
- au moins tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Toujours suivant sa loi constitutive, le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes, y compris la présidence.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an, renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller le Conseil sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou certains projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes qui permettent la constitution de comités *ad hoc* et qui favorisent la participation de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil peut confier à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) a été rattaché administrativement au Conseil jusqu'au 5 janvier 2014[3].

Depuis cette date, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de 16 membres, dont un qui assume la présidence, nommés par le gouvernement après consultation de groupes qui représentent les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques. Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. Le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont d'office membres adjoints du Comité mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent désigner une personne pour les suppléer.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question qu'il lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à tels services;
- aux mesures et politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Selon sa loi constitutive, le CCAFE peut :

- saisir le ministre responsable de toute question relative à une matière de la compétence du Comité;
- faire effectuer des études et recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes;
- requérir que le ministre lui transmette les renseignements disponibles.

Enfin, le ministre responsable doit soumettre au CCAFE tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans les règles budgétaires ou dans toute directive qu'il entend donner aux établissements relativement aux différents droits visés par la loi.

3. Le CCAFE est devenu un organisme budgétaire autonome en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sanctionnée le 5 janvier 2014. Il s'agit donc de la dernière année pour laquelle le Conseil fera état des résultats du CCAFE dans son rapport de gestion.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination et de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées à la coordination des différentes commissions et des différents comités, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, le Conseil bénéficiait d'un effectif de 27 postes autorisés. De plus, le Conseil disposait d'une enveloppe budgétaire de 2,757 M$ pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS),
  - qui mettent à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'ils détiennent et qui peut être utile à la préparation des avis qu'il produit;
  - qui fournissent à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- le réseau de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus de production de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

2 RÉSULTATS
AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil figure le postulat général d'action suivant : promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous en vue d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.

Le Conseil a le souci, par sa réflexion, de concourir à l'atteinte de ces finalités et de favoriser l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Dans son plan stratégique 2007-2011, il a retenu les trois orientations suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et aux réalités des étudiants et à l'évolution de la société;
- augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de qualité que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus de production des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, laquelle est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation, au pouvoir d'influence du Conseil et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation affirme sa fonction conseil et centre sa mission sur une vision globale de l'éducation et sur la collaboration avec le ministre.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par sa loi, de l'intérêt et de l'incidence de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de recherche et d'analyse que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des indicateurs 2013-2014 au regard du plan stratégique 2007-2011[4] du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

4. Le plan stratégique 2007-2011 a été prolongé jusqu'en 2014.

2.1 Orientation 1 **Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes**

2.1.1 Axe : **Le système d'éducation dans son ensemble**

OBJECTIF 1 : Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

☐ **Rapport 2012-2014 sur l'état et les besoins de l'éducation sur les réformes du curriculum et des programmes, plus de quinze ans après les États généraux de l'éducation.**

Le Conseil supérieur de l'éducation a choisi de travailler sur la question de la réforme du curriculum et des programmes, à la formation générale des jeunes et à la formation générale des adultes. Il se propose de dresser un état de la situation de la mise en œuvre de ces réformes et de cerner ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à accomplir; d'identifier les principaux obstacles rencontrés ainsi que les éléments qui doivent être préservés, révisés, remis à l'ordre du jour ou abandonnés; enfin, le Conseil entend proposer des orientations et des pistes d'action au ministre et aux autres acteurs scolaires afin d'éclairer les choix futurs en matière de curriculum et de programmes.

TRAVAUX RÉALISÉS

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité de travail formé par le Conseil pour le soutenir au regard de la production du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation a poursuivi ses travaux amorcés à l'automne 2012.

Entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, le comité de travail s'est réuni à quatre reprises. Lors de sa réunion de mai 2013, le comité a examiné le premier rapport d'étape qui a ensuite été déposé au Conseil en juin 2013. À ses réunions d'octobre et de décembre 2013, le comité a pris connaissance de rapports de recherche documentaire qu'il avait sollicités antérieurement. La réunion de mars 2014 a quant à elle été consacrée à l'examen du projet de deuxième rapport d'étape, qui a été déposé à la Table du Conseil lors de sa rencontre de mars 2014.

Plusieurs analyses documentaires ainsi que des consultations ont été réalisées. D'abord, le comité a cherché à connaître le processus de production et d'approbation du matériel didactique. Des analyses ont également été effectuées pour documenter et mieux comprendre certains phénomènes dont : l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, certaines réformes éducatives conduites en Europe et l'élaboration du curriculum et des programmes en Finlande.

Un appel de mémoires a également été effectué, principalement auprès d'organismes du secteur de l'éducation, pour connaître leur point de vue sur la mise en œuvre des réformes du curriculum et des programmes, au secteur des jeunes et au secteur des adultes. Le comité a aussi tenu des audiences en invitant une dizaine d'organismes à approfondir leur opinion sur ces réformes. L'Assemblée plénière du Conseil, tenue en avril 2013, a permis de recueillir l'avis des membres des commissions du Conseil sur leur expérience de la mise en œuvre du curriculum et des programmes d'études au primaire, au secondaire ainsi qu'à l'éducation des adultes.

Un projet de rapport sur l'état et les besoins de l'éducation sera soumis au Conseil pour adoption en septembre 2014. Le rapport adopté sera transmis au ministre, qui le déposera à l'Assemblée nationale.

OBJECTIF 2 : **Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.**

☐ **Avis : *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes***

RÉSULTATS

Adopté par le Conseil en juin 2013, cet avis a fait l'objet d'une diffusion publique en septembre 2013.

PENSÉE DU CONSEIL

Selon les résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003), 49 % des Québécoises et des Québécois âgés de 16 à 65 ans ne possèdent pas les compétences suffisantes pour comprendre et traiter l'information écrite, et fonctionner aisément dans la vie quotidienne. L'enjeu du rehaussement et du maintien des compétences en littératie de ces adultes est d'importance pour leur pleine participation au développement économique et social du Québec et pour leur accès plus équitable aux bénéfices collectifs de ce développement.

Selon le Conseil, l'ampleur du défi à relever justifie qu'il faille faire de cette question une priorité gouvernementale, inscrite au cœur d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, et actualisée.

Dans cet avis, deux perspectives sont proposées pour aborder la littératie des adultes. La première repose sur la mesure des compétences. Au Québec, jusqu'à présent, l'action publique a porté principalement sur des pratiques formelles d'apprentissage ou de formation pour combler le déficit de compétences des adultes. Ainsi, le soutien à l'expression de la demande de formation des adultes et les améliorations aux dispositifs de formation en milieu scolaire, en entreprise et en alphabétisation populaire ont été privilégiés, à juste titre, en particulier depuis l'adoption, en 2002, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le Conseil estime cependant que des améliorations doivent encore être apportées pour lever des obstacles dans les milieux de formation et intéresser un nombre accru d'adultes à combler leurs lacunes par une formation formelle.

La deuxième perspective s'intéresse au rapport à l'écrit des adultes qui ont un faible niveau de littératie et aux pratiques qu'ils ont adoptées. Cette perspective mise sur les compétences que les adultes ont déjà, quel qu'en soit le niveau. L'attention est ainsi tournée vers les pratiques qui favorisent un meilleur rapport à l'écrit pour ces adultes, notamment vers les modes d'apprentissage et de formation informels et non formels qui peuvent contribuer au maintien et au renforcement de ces compétences. On songe, par exemple, à des activités de formation par les pairs en milieu de travail, à des cercles de lecture ou d'études sur la santé ou l'environnement, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ou encore à des activités diverses dans les musées et les bibliothèques.

En somme, le maintien et le rehaussement des compétences des adultes faiblement alphabétisés doivent être une préoccupation nationale qui engage tous les milieux. Il s'agit certes selon le Conseil, de consolider les actions mises en œuvre jusqu'à présent, mais aussi d'agir autrement, et de façon durable.

☐ **Avis sur l'éducation populaire au Québec, dans une perspective d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes**

Depuis la parution de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (2001), il est peu question d'éducation populaire. Outre certaines prises de position réitérées notamment par des regroupements d'organismes populaires et d'action communautaire autonome sur l'importance de ce secteur de l'éducation des adultes au Québec, il faut remonter aux années 1980 et 1990 pour en trouver des traces. La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002 fait mention de la contribution de l'éducation populaire au développement d'une culture de la citoyenneté, mais sans plus approfondir ni ouvrir de voies d'action, sauf en ce qui a trait à la reconnaissance du rôle des organismes d'action communautaire autonome.

TRAVAUX RÉALISÉS

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis qui permettra de préciser ce qu'il en est de l'éducation populaire au Québec, sous l'angle d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes.

Le thème a été adopté par le Conseil en novembre 2013 et le devis de travail confié à la Commission, en février 2014. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à deux reprises. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2014-2015.

2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

OBJECTIF 3 : **Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.**

☐ **Avis portant sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire**

Tiraillée entre son désir de donner à ses enfants les meilleurs outils et sa crainte de compromettre sa volonté de vivre en français en Amérique du Nord, la société québécoise traverse régulièrement des périodes de débat où l'on oppose la qualité et la pérennité du français et l'apprentissage de l'anglais, langue seconde. Certes, le Québec doit préserver sa spécificité et aborder avec prudence tout ce qui pourrait remettre en question l'équilibre à maintenir entre la langue d'enseignement et la langue seconde, voire d'autres langues. Cependant, on sait qu'il est important de donner à tous les élèves la possibilité d'accéder à la maîtrise suffisante d'une langue seconde et on sait aussi que le Québec n'est pas le seul État où coexistent plus d'une langue. Comme ailleurs, le défi est, dans le contexte social, culturel et politique qui est le nôtre, de dispenser un enseignement de qualité qui tienne compte des besoins des apprenants, dont on sait qu'ils n'ont pas tous les mêmes caractéristiques et qu'ils n'apprennent pas tous au même rythme ni de la même façon.

Le mandat de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est de faire un état de la situation sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire, afin d'éclairer le ministre, les acteurs et la société (dont les parents) et de guider les décisions futures en cette matière.

TRAVAUX RÉALISÉS

La Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a tenu quatre rencontres de travail au cours de l'année financière 2013-2014. Ces rencontres ont notamment permis à la Commission de produire et de déposer à la table du Conseil un premier rapport d'étape, qui rend compte de la recension des écrits scientifiques et de l'avis des experts consultés. La Commission s'est également approprié les résultats d'une consultation sur le terrain menée en janvier et février 2014, et elle a retenu des orientations préliminaires en vue du projet d'avis dont la diffusion est prévue en 2014-2015.

2.1.3 Axe : **L'enseignement secondaire**

OBJECTIF 4 : Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

- **Avis : *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante***

RÉSULTATS

Le 17 décembre 2013, le Conseil a adopté l'avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*. Cet avis sera rendu public au cours de l'année 2014-2015.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil soutient que le développement professionnel du personnel enseignant est une source majeure de valorisation de la profession pourvu que chaque enseignante et enseignant soit au cœur de ce processus. De ce constat découlent trois orientations que le Conseil soumet au ministre ainsi qu'aux acteurs concernés.

La première orientation confie la maîtrise d'œuvre de son projet de développement professionnel à chaque enseignante et enseignant, comme individu, mais aussi comme membre d'une communauté de pratique. Le Conseil invite le personnel enseignant à élaborer un projet personnel de développement professionnel fondé sur l'analyse de sa pratique. Cela requiert la mise en place des conditions d'efficacité dont celles qui permettent aux enseignants d'agir sur les conditions d'exercice du développement professionnel et sur la gestion de sa profession. De plus, les exigences liées à la professionnalisation de l'enseignement ont pour corollaires la reconnaissance et la valorisation de l'expertise du personnel enseignant dans toutes ses dimensions. C'est ainsi que le Conseil recommande de créer des postes qui reconnaissent cette expertise diversifiée.

La deuxième orientation met en avant un soutien de première ligne offert le plus près possible du personnel enseignant. C'est pourquoi elle interpelle particulièrement la direction d'école en tant que leader pédagogique. Le Conseil juge utile d'insister sur la nécessité d'accompagner chaque directrice et directeur dans l'exercice de cette fonction. Il invite à cet effet, le ministre et les commissions scolaires à mettre en place les conditions qui permettront aux directions d'école d'exercer ce leadership.

Enfin, la troisième orientation invite tous les acteurs concernés par le développement professionnel des enseignantes et des enseignants à mettre les résultats de celui-ci au service de la profession tout entière. Cela passe notamment par des lieux de réflexion, de réseautage, de partage des savoirs, savoir-faire et savoir-être, de diffusion des initiatives innovantes et de transfert des connaissances.

☐ **Avis portant sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)**

L'hétérogénéité grandissante des besoins d'apprentissage au sein de la classe, notamment à la suite de l'intégration des élèves HDAA, représente un défi de taille pour l'école secondaire et est source de nombreuses tensions. Cette situation n'est pas propre à l'enseignement obligatoire, ni au Québec comme en témoignent les changements observés à l'enseignement postsecondaire et à l'échelle nationale et internationale. Quels sont les ajustements à apporter au système pour répondre aux défis que cela pose ?

TRAVAUX RÉALISÉS

En février 2014, le Conseil a choisi comme thème de travail l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation pour les travaux de la Commission de l'enseignement secondaire.

La Commission a tenu une première réunion sur ce thème. À cette occasion, elle a accueilli trois conférencières et un conférencier. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil adoptera le devis de travail de la Commission.

☐ **Avis : *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire***

Le 8 mars 2012, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'alors adressait au Conseil supérieur de l'éducation une demande d'avis sur la situation de l'enseignement de la science et de la technologie au Québec.

La demande ministérielle couvre deux volets. Le premier consiste en une analyse des résultats obtenus par les élèves québécois au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation en sciences), celui-ci mesurant les élèves en 2e secondaire ou en 8e année. Le deuxième volet concerne l'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire, et plus particulièrement les pratiques mises en œuvre dans les écoles, les approches pédagogiques, la formation et le soutien offerts aux enseignantes et enseignants et l'importance accordée à la science et à la technologie dans le quotidien de la classe.

RÉSULTATS

L'avis a été adopté par le Conseil en mai 2013 et a été rendu public en août 2013.

PENSÉE DU CONSEIL

La baisse observée du rendement des élèves québécois en sciences au PPCE de 2010, bien qu'il envoie un signal d'avertissement, n'indique pas de façon évidente un problème majeur. L'analyse détaillée des résultats du Québec en sciences aux différentes évaluations standardisées au cours des quinze dernières années montre que les élèves québécois se situent en général dans la moyenne canadienne.

À cet effet, le Conseil soulève des préoccupations en ce qui a trait à l'interprétation des résultats aux évaluations standardisées. Faute de se doter d'une compréhension plus fine de sa propre participation à ces évaluations, le Conseil s'inquiète du risque que le Québec adopte des mesures dispersées au gré de la publication de résultats en apparence décevants. Le Conseil recommande donc que les données issues des évaluations standardisées soient mieux exploitées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de manière à orienter les politiques éducatives.

De plus, à partir des consultations qu'il a menées auprès des acteurs dans les écoles, le Conseil constate que l'enseignement de la science et de la technologie subit souvent les plus grandes contractions dans l'aménagement de l'horaire, sans compter que les enseignants sont nombreux à se sentir peu compétents à l'enseigner. L'absence d'indications ministérielles claires quant à son importance ne contribue pas à faire changer la situation de manière significative. C'est pourquoi le Conseil recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'affirmer concrètement aux acteurs scolaires l'importance qu'il accorde à l'apprentissage de la science et de la technologie dès le début du primaire, notamment en inscrivant science et technologie à la grille-matières du premier cycle du primaire et en incitant les commissions scolaires à mettre en œuvre, à l'échelle locale, des pratiques structurées d'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage de la science et de la technologie.

Enfin, le Conseil constate qu'il existe une diversité de ressources extérieures au milieu scolaire qui facilitent et stimulent l'enseignement et l'apprentissage de la science. Or, ces ressources restent peu connues des acteurs scolaires, et les partenariats entre ces derniers et les acteurs de la promotion de la culture scientifique et technologique ne sont pas suffisamment favorisés. Plus généralement, les différentes ressources orientées vers le soutien à l'enseignement de la science gagneraient à être mieux diffusées, mieux coordonnées et mieux arrimées aux programmes.

2.2 Orientation 2

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial

OBJECTIF 5 : Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

☐ **Avis : *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales***

RÉSULTATS

Le 14 février 2013, le Conseil a adopté l'avis *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*. Cet avis a été rendu public en mai 2013. De plus, le Conseil a accepté la diffusion simultanée du document *Données et recherches complémentaires*, une publication qui comprend des données sur les collaborations internationales du réseau collégial, des données sur la mobilité soutenue par Les Offices jeunesse internationaux du Québec, un historique des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux à l'enseignement collégial ainsi qu'une analyse des stratégies d'attractivité internationale de l'Australie, de la France, de la Suède et de l'Ontario.

PENSÉE DU CONSEIL

Cet avis du Conseil porte sur deux aspects complémentaires de l'internationalisation des collèges, soit l'internationalisation des formations collégiales et l'attractivité des formations collégiales auprès des étudiants internationaux. À l'égard du premier aspect, le Conseil a observé que le degré d'internationalisation des programmes de formation varie selon les établissements et entre les programmes d'études. Le Conseil y voit la démonstration d'une prudence raisonnable qui permet aux collèges de baliser progressivement la démarche d'internationalisation de la formation. Parallèlement, le Conseil constate que les séjours de mobilité effectués à l'étranger sont le moyen privilégié pour internationaliser les formations et que l'heure est venue de souder cette filiation pour assurer la crédibilité, la distinction, la pérennité et l'accessibilité des séjours de mobilité. Les collèges offrant déjà plusieurs possibilités de séjours, le Conseil propose de privilégier ceux qui s'inscrivent dans les programmes d'études et qui s'accompagnent d'objectifs pédagogiques clairement définis.

En ce qui concerne l'attractivité des formations collégiales auprès des étudiants internationaux, le Conseil propose des orientations nouvelles destinées à mieux positionner les formations collégiales à l'international et à rendre compte de leur qualité. Au-delà de la question des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux, le Conseil juge prioritaire de miser sur le type d'enseignement et d'apprentissage qui caractérisent les formations collégiales, sur leur qualité, sur leur comparabilité et sur leur reconnaissance sur la scène internationale.

☐ Avis sur les arrimages entre les formations collégiales et les formations universitaires

Au Québec, l'enseignement supérieur comprend l'ordre d'enseignement collégial et l'ordre d'enseignement universitaire. La complémentarité qui résulte de cette structure, si elle est souvent valorisée, est régulièrement dépeinte comme étant inachevée. Le Conseil a choisi de s'intéresser à la question des arrimages entre les formations collégiales et universitaires, de voir entre autres comment, ailleurs dans le monde, les formations équivalentes au niveau collégial sont articulées avec l'enseignement supérieur, la fluidité des formations collégiales et universitaires est facilitée et la formation générale est intégrée aux formations.

TRAVAUX RÉALISÉS

Le 23 mai 2013, le Conseil confiait à sa Commission de l'enseignement collégial le mandat de produire un avis portant sur les arrimages entre les formations collégiales et les formations universitaires. Le 18 octobre 2013, il adoptait le devis de travail de la Commission.

En 2013-2014, la Commission s'est réunie à quatre reprises pour discuter des enjeux sous-jacents à ce thème, et ce, dans le contexte où des réflexions d'importance se tenaient dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur. La Commission a accueilli sept invités sur le sujet. Parallèlement, elle a mené quelques entrevues sur le terrain auprès d'établissements universitaires innovants en matière de cheminement intégré DEC-BAC.

La Commission a réalisé une importante analyse comparée des mécanismes de transfert entre les formations collégiales et universitaires. Celle-ci a porté sur la Colombie-Britannique, l'Ontario, les Maritimes, la France et les Pays-Bas et a été effectuée principalement par la consultation de sources écrites.

☐ **Avis règlementaire sur l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation collégiale**

RÉSULTATS

Le 21 mars 2014, le Conseil adoptait l'avis traitant de cette modification. L'avis doit être rendu public en 2014-2015.

PENSÉE DU CONSEIL

Après avoir soupesé les implications pédagogiques de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale, le Conseil demande au ministre de ne pas procéder à l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune. En revanche, il propose des solutions de rechange à la proposition actuelle et suggère d'enclencher des démarches pour que la formation générale puisse évoluer dans les prochaines années.

2.2.2 Axe : **L'enseignement et la recherche universitaires**

OBJECTIF 6 : Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

☐ **Avis : *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...***

Depuis les années 1960, les efforts de démocratisation de l'enseignement supérieur ont profondément transformé les populations étudiantes des universités. La massification progressive des universités a notamment permis aux femmes et aux étudiants de première génération d'accéder à l'enseignement universitaire. Le développement des cycles supérieurs a contribué à la présence d'étudiants plus âgés sur les campus, faisant parfois coïncider la période des études avec la parentalité. L'importance accordée à l'apprentissage tout au long de la vie dans la société du savoir et l'assouplissement de certaines exigences liées à l'admission et au cheminement ont aussi permis à des étudiants plus âgés de retourner aux études après une interruption plus ou moins longue.

Les étudiants à l'enseignement universitaire ont changé et leurs réalités (telles que le travail pendant les études, la conciliation études-famille et les parcours atypiques) posent des défis aux étudiants eux-mêmes, aux universités et à la société québécoise.

RÉSULTAT

En avril 2013, le projet d'avis intitulé *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* a été adopté par le Conseil et sa sortie publique a eu lieu en juin 2013. Le Conseil a également diffusé le document complémentaire *Comment l'État et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles?*, qui fait le point sur les pratiques et les politiques en vigueur à l'échelle de l'État et des établissements universitaires québécois.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil témoigne du fait que plusieurs étudiants des universités québécoises s'éloignent de l'image du jeune au début de la vingtaine, engagé de façon quasi exclusive dans un projet de formation et fréquentant à temps plein un campus universitaire. Bon nombre entretiennent plutôt un « rapport aux études non traditionnel », de par l'occupation d'un emploi, des responsabilités parentales, un cheminement à temps partiel ou un parcours de formation irrégulier. Bien que ces réalités ne soient pas récentes, elles apparaissent aujourd'hui avec une intensité particulière. Leur ancrage dans des tendances sociales, telles la quête d'un équilibre entre les différentes sphères de la vie et la valorisation de la formation tout au long de la vie, oblige d'ailleurs à leur reconnaître un caractère irréversible. C'est pourquoi le Conseil convie l'ensemble de la société québécoise à mettre à jour sa vision des populations étudiantes universitaires.

Or, puisque le système universitaire québécois a été pensé, en général, pour des étudiants « classiques », des contraintes particulières peuvent peser sur ceux et celles dont le rapport aux études est non traditionnel. L'enjeu consiste à éviter que le système universitaire québécois n'évolue en des systèmes parallèles qui confèrent des avantages distincts selon que le parcours de formation est ou non classique. Le Conseil propose des actions à l'égard du travail pendant les études, de la conciliation études-famille, des études à temps partiel et du retour aux études pour que toutes les personnes qui en ont la volonté et la capacité puissent accéder à des études universitaires et être soutenues dans l'accomplissement de leur projet d'études.

Avis sur l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire

Le recours à de nouveaux modes de formation (qu'il s'agisse de formation à distance, de formation en ligne ou de formation hybride) est généralement motivé par une volonté de rendre les études universitaires davantage accessibles, notamment sur le plan géographique, sur le plan financier et sur le plan « logistique ». Il apparaît d'ailleurs particulièrement bénéfique en région éloignée et pour les étudiants ayant des occupations professionnelles ou des obligations familiales. Du point de vue institutionnel, ces nouveaux modes de formation sont souvent associés à des coûts par étudiant inférieurs à ceux de la formation présentielle. Ce potentiel d'économies contribue d'ailleurs à nourrir un intérêt pour leur essor, dans le contexte où la croissance des effectifs étudiants universitaires exerce de fortes pressions sur les finances publiques. Certes, le déploiement de nouveaux modes de formation n'est pas exempt d'importants investissements. Il peut s'accompagner aussi de changements dans la tâche des professeurs qui s'y adonnent. De surcroît, la qualité des formations à distance ou en ligne est parfois mise en question eu égard, notamment, à l'intensité des interactions (entre professeurs et étudiants et entre étudiants), aux taux de réussite, à la nature des contenus qui font l'objet de la formation et aux méthodes d'évaluation employées. Aussi, sont nées des entités (dont le statut et la relation avec les établissements d'enseignement paraissent plus ou moins clairs) qui exportent des cours ou des programmes d'études dans diverses régions du monde. L'émergence des MOOC (*massive open online courses*) ces dernières années soulève aussi des questions particulières relatives à la qualité, à la reconnaissance et à la mission des universités.

TRAVAUX RÉALISÉS

Le 23 janvier 2014, le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis sur l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire.

Dans le cadre de l'exercice financier 2013-2014, les travaux ont essentiellement consisté en une recension des écrits. Ils ont permis d'établir un cadre d'analyse et de dégager une première lecture des enjeux que pose l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire.

2.3 Orientation 3 — Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil

OBJECTIF 7 : Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec le ministre.

☐ **Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec le ministre**

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation prévoit que la fonction première du Conseil est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec les autorités ministérielles. À titre d'exemple, chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, son président se rend disponible pour en faire une présentation au ministre. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'à six reprises, en 2013-2014, le président du Conseil a eu l'occasion d'échanger directement avec chacun des ministres alors titulaires de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'avec des membres de leurs cabinets respectifs pour présenter et préciser certains éléments concernant des avis ou des rapports, ou encore pour partager certaines préoccupations au regard de dossiers d'actualité.

Par ailleurs, le Conseil s'assure de maintenir des relations de collaboration avec le personnel du MELS et celui du MESRS. Cet objectif est notamment favorisé par la participation d'un haut fonctionnaire de chacun des ministères à titre de représentant des sous-ministres en titre qui siègent d'office au Conseil.

Finalement, quelques rencontres ont été tenues avec le personnel des ministères pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation.

☐ **Soutien de la capacité du Conseil à s'acquitter de son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures**

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents, des étudiants et des représentants de la société civile. Ce sont plus de cent personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et de ses comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique et, ce faisant, favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation (les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés). Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

Le Conseil consulte annuellement plus d'une centaine d'organismes dans l'intention de solliciter des propositions de candidatures pour pourvoir les postes qui deviennent vacants dans ses différentes commissions. Chaque année, environ le tiers des membres terminent leur mandat. Ce rythme d'arrivée de nouveaux membres permet le renouvellement des instances tout en assurant la continuité des travaux. En juin 2013, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et a procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures potentielles qui pourra servir lors de la nomination par le Conseil des ministres de nouveaux membres du Conseil.

Le Conseil veille ainsi à ce que ses instances soient les plus représentatives possible du milieu éducatif québécois et de la diversité de la société québécoise. Aussi a-t-il déterminé certaines balises qui permettent, lors de la nomination de nouveaux membres de commissions et de comités, de tenir compte de caractéristiques, notamment l'ordre et le secteur d'enseignement, la fonction occupée, le territoire de provenance et le genre (proportion hommes/femmes), avec la préoccupation de refléter la diversité des réseaux scolaires et de la société québécoise.

Finalement, pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a encore une fois porté une attention toute particulière à ses mécanismes d'accueil. Aussi, dans le cadre d'une activité d'accueil regroupé, en septembre 2013, le président, la secrétaire générale, les gestionnaires du Conseil ainsi que l'équipe de coordination ont eu l'occasion d'accueillir officiellement tous les nouveaux membres des commissions. Cette rencontre a non seulement permis d'informer les membres sur les travaux en cours au sein de leurs instances respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par le Code d'éthique et de déontologie du Conseil.

OBJECTIF 8 : Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

☐ Choix du thème et organisation de l'assemblée plénière 2013

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion, le Conseil vise constamment à améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à assurer la pertinence de ses interventions.

Aussi, pour favoriser la mise en commun de priorités en éducation et le partage d'expertise, et enrichir le processus de sélection des thèmes des avis et des rapports, les membres du Conseil, de ses commissions, de ses comités et du CCAFE ainsi que le personnel de la permanence se réunissent en assemblée plénière. Cela représente plus d'une centaine de personnes actives en éducation qui se rencontrent chaque année.

Placée sous le thème « La réforme du curriculum et des programmes, 15 ans après les États généraux sur l'éducation », l'assemblée plénière du 26 avril 2013 avait comme objectif de nourrir la réflexion du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation qui se penche actuellement sur cette question. La réflexion proposée se situe dans le contexte où, près de quinze ans après le début de son implantation, il apparaît pertinent de faire un état de la situation de cette réforme et de sa mise en œuvre pour en dégager les éléments positifs et négatifs et pour suggérer les ajustements nécessaires à lumière du regard critique qui sera posé.

Pour ce faire, le Conseil a eu recours à des savoirs savants et à des savoirs d'expérience. En premier lieu, deux conférenciers ont été invités à participer à la journée. M. Simon Larose, professeur titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, a présenté les objectifs et les résultats du projet ERES (Évaluation du renouveau à l'enseignement secondaire). Puis, M. Christian Maroy, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Mon al, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politiques éducatives, a discuté de l'action publique en éducation et de l'évaluation des politiques publiques.

Par la suite, se sont tenues deux tables rondes composées d'acteurs du terrain venus témoigner de leur expérience de la mise en œuvre de la réforme. Ces acteurs étaient des enseignantes et enseignants, des directions d'école, des conseillères et des conseillers pédagogiques, des parents et des élèves. La première table ronde a traité de la réforme au primaire et la deuxième de celle du secondaire et de l'éducation des adultes. Enfin, un atelier plénier a permis de dégager des éléments pouvant éclairer et alimenter la pensée du Conseil et du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation sur le bilan à dresser de la réforme du curriculum et des programmes et sur les orientations que le Conseil devra proposer au ministre à cet effet.

☐ Consultations diverses de différents acteurs dans le cadre de la préparation des avis et des rapports

Par ailleurs, la réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Celles-ci sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des activités d'écoute et de consultation menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Ce processus de consultation des acteurs (experts et praticiens) constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires qui permet au Conseil de s'assurer de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées, dont il traite ensuite les diverses caractéristiques dans une perspective de recherche d'un consensus au sein de ses membres. À titre d'exemple, au cours de l'année 2013-2014, le Comité sur l'état et les

besoins de l'éducation a effectué un appel de mémoires principalement auprès d'organismes du secteur de l'éducation, pour connaître leur point de vue sur la mise en œuvre des réformes du curriculum et des programmes, au secteur des jeunes et au secteur des adultes. Le Comité a aussi tenu des audiences en invitant une dizaine d'organismes à approfondir leur opinion sur ces réformes.

De son côté, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a rencontré neuf groupes formés de titulaires et de spécialistes qui se partagent le temps de classe dans un programme d'anglais intensif afin de recueillir leur point de vue sur différents aspects d'un tel programme. La Commission a également recueilli le point de vue de spécialistes de l'anglais, langue seconde, sur le programme d'anglais et l'évaluation des apprentissages.

D'autres activités constituent des occasions privilégiées de rencontres avec des acteurs de l'éducation et des opportunités intéressantes permettant au Conseil de mieux connaître leurs points de vue au regard de travaux en cours. En effet, le président du Conseil, et à l'occasion les membres de la permanence, sont régulièrement appelés à participer à diverses rencontres, colloques ou conférences, à titre de conférenciers, de panélistes ou de personnes-ressources. À cet effet, le Colloque *Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue* organisé par l'Université de Montréal en mai 2013, l'assemblée générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, en octobre 2013 et, en novembre 2013, *Les grandes rencontres sur la persévérance scolaire* organisées par Réseau réussite Montréal constituent des exemples très pertinents d'activités où la participation de représentants du Conseil a permis d'alimenter les travaux en cours.

2.3.2 Axe : **Le pouvoir d'influence du Conseil**

OBJECTIF 9 : Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- ☐ **Poursuivre le recours à des mécanismes plus efficaces de diffusion des publications du Conseil ainsi que des outils les plus appropriés**
- ☐ **Exploration des outils et des mécanismes disponibles qui permettent d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil; modernisation du site Web**

La diffusion de ses avis et de ses rapports permet au Conseil d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

La partie 3 du présent rapport de gestion rendra compte des actions menées, au cours de l'année 2013-2014, pour favoriser le rayonnement et l'appropriation de la pensée du Conseil par les acteurs concernés. Ces actions ont principalement trait aux mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Web. On y présentera notamment certaines données qui illustrent l'intérêt soulevé par les publications du Conseil, tant auprès des acteurs de l'éducation et des médias d'information que des internautes en général.

OBJECTIF 10 : **Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue d'articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.**

Le Conseil continue de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation pour développer une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, en vue de jouer pleinement son rôle auprès du ministre et du milieu de l'éducation. À cette fin, deux aspects particuliers qu'il entend améliorer sont la veille en éducation et ses collaborations avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

☐ **Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports**

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il a donc poursuivi une réflexion sur les meilleures approches pour assurer une veille éducative qui serve à la préparation de ses avis et de ses rapports.

RÉSULTATS

En mai 2007, le Conseil avait fait de la veille en éducation le thème de réflexion de son assemblée annuelle, qui a réuni l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités.

Depuis, le Conseil a régulièrement consolidé son orientation au regard du renforcement de la veille, notamment, en intégrant ce volet dans les attentes générales de sa Direction des études et de la recherche. Des mandats précis de veille ont été confiés aux professionnels de la Direction des études et de la recherche et les résultats de ces observations sont périodiquement mis en commun. De plus, le Conseil a poursuivi sa réflexion en s'informant sur les dispositifs de veille en éducation existants au Québec, en s'abonnant à de nouvelles sources d'information, notamment sur le Web, en introduisant un nouveau mode de classification et d'accès des principaux objets de veille permanente et en examinant de nouveaux scénarios d'organisation et de fonctionnement.

Depuis 2010, la permanence du Conseil a poursuivi des travaux de révision des processus de travail, notamment en ce qui a trait à la production des avis d'initiative et du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi qu'à l'assemblée plénière annuelle et à la visite en région, cela dans une perspective d'amélioration continue des processus de travail pour un meilleur accomplissement de la mission du Conseil. Les résultats de ces travaux devraient permettre de systématiser les modes de veille et la contribution de la Direction des études et de la recherche dans le processus de sélection des thèmes de travail des avis et de l'assemblée plénière annuelle.

En 2012-2013 et en 2013-2014, la Direction des études et de la recherche a fait un bilan de ses activités de veille qui a résulté en une répartition nouvelle des dossiers de veille en fonction des champs d'expertise des professionnels de la Direction et en fonction de l'examen prospectif de thèmes nouveaux qui sont du domaine de l'actualité en éducation.

☐ **Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation**

Le Conseil estime qu'il est important d'établir des collaborations et des échanges d'information avec des lieux de recherche et de transfert en éducation qui existent au Québec, mais aussi ailleurs dans le monde. Cette collaboration lui paraît essentielle pour rendre plus efficaces et pertinentes ses propres activités de recherche et d'analyse et pour appuyer davantage sa réflexion sur les connaissances les plus à jour en éducation.

RÉSULTATS

Le Conseil a poursuivi et enrichi l'établissement de liens avec des centres et des organismes au Québec qui ont pour mission de faire avancer la recherche et le transfert des connaissances en éducation et il a conclu des collaborations avec certains d'entre eux, dont le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite scolaire (CAPRES), le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), le programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire (PRPRS) et le programme de recherche sur l'écriture et la lecture (PREL).

En 2013-2014, en collaboration avec différents acteurs et organismes de recherche en éducation, le Conseil a participé aux travaux du Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation, lequel comité a préparé la tenue du deuxième Symposium sur le transfert des connaissances en éducation, dont l'objectif est de mettre en commun les meilleurs moyens de favoriser la concertation entre les acteurs de l'éducation en vue de concevoir des modèles efficaces de transfert de connaissances en éducation. De plus, le personnel de la Direction des études et de la recherche a participé régulièrement aux activités de transfert de recherches du PRPRS et du PREL.

En outre, au cours des dernières années, le président du Conseil supérieur de l'éducation a entretenu des liens réguliers avec le Réseau européen des conseils de l'éducation (EUNEC : European Network of Education Councils). L'EUNEC a accepté que le Conseil supérieur de l'éducation se joigne à son réseau à titre de membre de l'assemblée générale. Cela permettra certainement d'établir et de maintenir des collaborations fructueuses au cours des prochaines années.

Enfin, en 2013-2014, le Conseil a examiné un protocole d'entente avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) pour la gestion commune d'une base de données sur les sondages d'opinion sur le thème de l'éducation (OPINEDUQ). Ainsi, la Direction des études et de la recherche se dote d'un autre outil pour exercer une veille en éducation.

2.3.3 Axe : **La gestion des ressources humaines**

OBJECTIF 11 : **Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.**

Les résultats détaillés en matière de ressources humaines figurent dans la quatrième partie du présent rapport.

☐ **Embauche et remplacement de personnel**

L'information concernant les mouvements de personnel est présentée à la section 4.1 du présent rapport.

☐ **Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement**

L'information est présentée à la section 4.1 du présent rapport.

☐ **Activités de reconnaissance des réalisations du personnel**

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente dévouée et compétente. Aussi, au terme de la production de chaque avis et rapport, le Conseil souligne et consigne de façon officielle, au compte rendu de la réunion, des remerciements et des félicitations à l'égard de toute personne qui a contribué aux travaux.

☐ **Mise en œuvre et mise à jour du Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil**

Les résultats détaillés en matière de développement durable figurent dans la 4e partie du présent rapport à la section 4.6.

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), l'enjeu central est l'amélioration du dispositif d'aide financière aux études en vue de maintenir l'accessibilité aux études et de soutenir la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Dans la foulée de cet enjeu, le CCAFE s'est donné comme orientation de proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science[5] diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études. Cette orientation se déploie en cinq axes : le premier porte sur la vision globale, soit le système d'aide financière aux études dans son ensemble; les trois suivants étayent chacun un volet particulier de ce dispositif, à savoir la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études ainsi que les mesures fiscales liées aux études. Enfin, le dernier axe se concentre sur l'influence du Comité. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

Cette année, les travaux du Comité ont touché principalement deux axes : la réglementation des droits de scolarité et des autres droits ainsi que les programmes d'aide financière aux études. Le Comité a transmis et diffusé trois avis au ministre responsable. Ces avis ont été préparés en réponse à des demandes du ministre responsable. Deux avis ont porté sur les programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études. Un avis concernait la réglementation des droits de scolarité et des autres droits. En mars 2014, le Comité a reçu deux autres demandes d'avis qui seront transmis au ministre responsable au début de l'année 2014-2015.

2.4.1 Axe : **Le système d'aide financière aux études dans son ensemble**

OBJECTIF 1 : S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

☐ **Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie**

En 2011-2012 et en 2012-2013, le Comité avait suspendu ses travaux sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie pour être en mesure de répondre à onze demandes d'avis reçues alors de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Les travaux ont repris en 2013-2014, ponctués d'arrêts pour répondre à des demandes d'avis et pour effectuer des travaux de nature administrative liés au changement de statut du CCAFE.

Le Comité a reporté l'adoption de l'avis d'initiative à l'année 2014-2015.

5. Avant le 5 janvier 2014, le Comité transmettait ses avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2.4.2 Axe : **La réglementation des droits de scolarité et des autres droits**

OBJECTIF 2 : **En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.**

En 2013-2014, le Comité a répondu à une demande d'avis du ministre relative à cet axe d'intervention. Une autre demande lui a été transmise en mars 2014 et l'avis du Comité sera traité dans le rapport annuel 2014-2015.

☐ **Avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études portant sur l'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et sur l'augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers.**

En mai 2013, le ministre a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études un avis sur l'indexation des droits de scolarité et de frais institutionnels obligatoires pour l'année 2013-2014, ainsi que sur l'augmentation des montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec et des étudiants étrangers à l'enseignement universitaire pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour l'aider dans sa réflexion, le Comité a reçu des représentants du Ministère (MESRS) qui sont venus expliquer les hausses projetées. Des représentants de la Fédération étudiante universitaire et de l'Université de Sherbrooke ont répondu à l'invitation du Comité et ont participé aux audiences tenues par le CCAFE sur le sujet.

RÉSULTAT

Le 31 mai 2013, le Comité a transmis au ministre l'avis intitulé *Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers*. Cet avis a été rendu public le 20 juin 2013.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans ses analyses, le Comité s'appuie sur des principes et des critères mis en avant au fil des ans dans ses avis sur les droits de scolarité et les mesures d'aide financière aux études. Au premier chef, il se demande quels sont les effets possibles d'une mesure sur l'accessibilité financière aux études. Il porte une attention particulière à la nécessité de soutenir financièrement les personnes issues des milieux à faible revenu. Il tient aussi compte de la prévisibilité des coûts et de l'importance d'éviter des hausses soudaines et importantes des droits de scolarité.

D'entrée de jeu, Le Comité constate que l'indexation proposée de 2,6 % se traduit par une augmentation moins importante des droits de scolarité que ce qui avait été prévu à l'été 2012. Le Comité note aussi que les modifications apportées à l'aide financière au printemps 2013, notamment au Programme de prêts et bourses, compenseront pleinement l'indexation, soit sous forme de bourse, dans le cas des boursiers, soit sous forme de prêt pour ceux qui ont droit à un prêt seulement. De plus, des modifications apportées aux seuils de contribution des tiers dans le Programme de prêts et bourses se traduiront par une augmentation du nombre de boursiers. Le Comité note aussi que d'autres mesures découlant du chantier sur l'aide financière aux études auront pour effet de bonifier davantage cette aide financière.

Le Comité relève toutefois que la réduction du crédit d'impôt accordé pour les frais de scolarité et d'examen, de 20 % à 8 %, pourrait affecter une catégorie d'étudiants qui n'ont pas droit à l'aide financière mais dont les revenus sont modestes. Ces étudiants devront assumer le coût de l'indexation, tout en recevant un moindre crédit d'impôt.

En ce qui a trait aux frais institutionnels obligatoires (FIO), le Comité constate que le remplacement des augmentations maximales en fonction de paliers par l'utilisation d'un taux unique d'indexation aura des effets variables sur la facture de chaque étudiant. Ceux dont les établissements exigent des FIO de moins de 700 $ peuvent s'attendre à une augmentation moindre qu'auparavant, alors que c'est l'inverse pour ceux qui fréquentent des établissements dont les FIO sont plus élevés. La méthode pour déterminer, par paliers, l'augmentation maximale des FIO dans les établissements étant assez complexe, le Comité croit que l'application d'un taux unique d'indexation des FIO permettra à chaque étudiant de connaître à l'avance le montant qu'il aura à débourser l'année suivante, ce qui améliore la prévisibilité du coût des études.

Dans cet avis, le Comité rappelle aussi les principes qui servent à fixer les droits de scolarité totaux des étudiants canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) et des étudiants étrangers (droits de scolarité de base, plus montants forfaitaires). Pour les étudiants CNRQ, le Ministère établit les montants forfaitaires de telle manière que les droits totaux soient équivalents à la moyenne des droits de scolarité observée dans les autres provinces. Ceux des étudiants étrangers sont fixés de telle manière que les droits totaux correspondent globalement au coût des études.

Le Comité rappelle qu'il souhaite que les droits de scolarité soient connus un an à l'avance, et ce, pour permettre aux étudiants de planifier leur budget. Il appuie toutefois l'approche du Ministère qui vise à fixer les montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec et des étudiants étrangers sur trois années en vue de pouvoir les annoncer, du moins pour les deux dernières années, au moins un an à l'avance.

2.4.3 Axe : **Les programmes d'aide financière aux études**

OBJECTIF 3 : En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.

Dans l'année 2013-2014, le ministre alors responsable de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études trois avis portant sur des modifications à l'aide financière aux études. Une de ces demandes lui a été transmise en mars 2014 et les autres seront présentés dans le rapport annuel 2014-2015.

☐ **Avis sur l'annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire**

En mars 2013, le ministre a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études un avis sur l'annulation de bonifications qui avaient été apportées aux programmes d'aide financière aux études pour compenser la hausse des droits de scolarité à l'université. La demande d'avis concernait aussi la diminution de la contribution des tiers qui avait été annoncée au Sommet sur l'enseignement supérieur.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour préparer son avis, le Comité a invité un représentant du Ministère qui a expliqué les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études. Le Comité a aussi tenu des consultations sur ces questions. Des représentants de La Fédération étudiante collégiale du Québec, de la Fédération étudiante universitaire du Québec et de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente ont accepté son invitation et ont présenté leur position à l'égard des modifications proposées.

RÉSULTAT

Le 11 avril 2013, le Comité a transmis au ministre l'avis intitulé *Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire*. Cet avis a été rendu public le 2 mai 2013.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans cet avis, parmi les nouvelles modifications au Programme de prêts et bourses, le Comité appuie la hausse des seuils de revenus en deçà desquels aucune contribution n'est demandée aux tiers, puisqu'elle répond à une demande qu'il a formulée à diverses reprises. Le Comité constate que les seuils seront augmentés plus rapidement. Ainsi, en 2013-2014, aucune contribution ne sera demandée aux parents vivant ensemble si leur revenu est de 36 000 $ ou moins. Ce seuil passera à 41 000 $ en 2014-2015 et à 45 000 $ en 2015-2016. Le rehaussement des seuils de contribution permettra à des étudiants d'avoir une bourse plus élevée et à un plus grand nombre d'étudiants d'avoir accès à cette forme d'aide financière.

Le Comité note que deux autres modifications portent sur des mesures qui avaient pour effet d'accorder des prêts supplémentaires ou majorés à certaines catégories d'étudiants. Il observe que, à la suite de l'abolition de l'allocation spéciale pour études universitaires et du retrait de la majoration de prêt pour des étudiants recevant une contribution de leurs parents, d'un répondant ou d'un conjoint, plusieurs étudiants recevront, en 2013-2014, une aide totale inférieure à celle qui leur avait été accordée en 2012-2013. Lorsque ces mesures avaient été proposées, le Comité les avait accueillies favorablement, puisqu'elles avaient pour objectif de fournir aux étudiants davantage de liquidités au moment où ils en ont le plus besoin, soit durant leurs études. Même s'il était favorable à ces mesures, le Comité demeurait préoccupé par l'endettement, étant donné que l'aide supplémentaire était liée à des prêts.

Pour 2013-2014, le Comité craint que plusieurs étudiants s'attendent à recevoir le même niveau d'aide qu'en 2012-2013. Si ces étudiants ont établi leurs prévisions budgétaires en fonction de l'aide accordée dans l'année en cours, certains pourraient se retrouver dans des situations imprévues et devoir composer avec un manque de liquidités. Pour les situations problématiques, il recommande au ministre de sensibiliser le Comité d'examen des demandes dérogatoires. Le Comité recommande aussi au ministre de s'assurer que les étudiants et les personnes responsables des services aux étudiants dans les établissements d'enseignement puissent avoir rapidement accès à toute l'information concernant les nouvelles modifications.

Une autre modification prévoit le retrait de la dépense de transport pour les étudiants des régions périphériques dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel. Considérant que cette mesure est peu coûteuse et qu'elle permet sans doute d'aider plusieurs étudiants dont les revenus sont peu élevés, le Comité recommande au ministre de maintenir cette dépense dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Le Comité a analysé les modifications qui lui ont été soumises, tout en sachant que d'autres modifications, applicables en 2013-2014, feront suite aux travaux du chantier sur l'aide financière aux études, dont les conclusions étaient attendues pour juin 2013.

À cet égard, le Comité fait état de deux préoccupations qui lui apparaissent prioritaires, soit l'indexation des paramètres du Programme de prêts et bourses et la nécessité de mieux connaître la situation des étudiants à temps partiel. Il recommande donc au ministre que les modifications futures au Programme de prêts et bourses prévoient : une clause d'indexation annuelle automatique des frais de subsistance et des autres frais pris en considération dans les dépenses admises; l'indexation de l'exemption de la pension alimentaire reçue par l'étudiante ou l'étudiant; un rattrapage pour le revenu mensuel protégé et son indexation par la suite et l'indexation des seuils de contribution des tiers.

Le Comité reprend aussi une recommandation déjà formulée en 2011, à savoir celle de mener une étude auprès des étudiants universitaires à temps partiel pour mieux connaître cet effectif, en particulier celui des étudiants à faible revenu, en vue de mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont destinées et d'évaluer l'opportunité d'introduire un volet bourse dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

☐ **Avis : *Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études.***

En juin 2013, le ministre a demandé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études un avis portant sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études et sur la mise en place de mesures recommandées par le chantier sur l'aide financière aux études.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Avant de rédiger son avis, le Comité a reçu un représentant du Ministère qui a expliqué les modifications proposées.

RÉSULTAT

Le 24 juillet 2013, le Comité a transmis au ministre l'avis intitulé *Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études*. Cet avis a été rendu public le 3 septembre 2013.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans le Programme de prêts et bourses, les principales bonifications sont l'indexation de 1,63 % des dépenses admises dans le calcul de l'aide financière aux études, l'augmentation des frais de subsistance de 20 $ par mois et l'accélération du rehaussement des seuils de contribution en deçà desquels aucune contribution n'est demandée aux parents, à un répondant ou à un conjoint. Les deux dernières mesures donnent suite au rapport du chantier sur l'aide financière aux études.

Le Comité approuve les modifications proposées au Programme de prêts et bourses, puisqu'il a recommandé à maintes reprises d'indexer les dépenses admises et de hausser les seuils de contribution des tiers. Pour le Comité, l'accélération du rehaussement des seuils de contribution des tiers viendra, dès

2013-2014, soulager davantage les familles à faible revenu, tout en permettant à de nombreux étudiants d'obtenir une aide plus élevée, notamment sous forme de bourse. Des augmentations de seuils de contribution étant prévues pour les trois prochaines années, jusqu'en 2015-2016, le Comité rappelle qu'il conviendrait de les indexer à partir de 2016-2017 en vue de poursuivre dans cette bonne direction. De plus, dans une perspective à plus long terme, le Comité croit qu'il faudrait envisager d'indexer non seulement le seuil le plus bas, mais aussi les différents paliers de contribution.

S'il donne son aval à l'indexation des dépenses admises pour 2013-2014, le Comité remarque que les modifications à l'aide financière aux études introduisent des clauses d'ajustement annuel de certains montants liés aux droits de scolarité (bourses maximales et allocation spéciale pour frais scolaires). Puisqu'il l'a recommandé à quelques reprises, le Comité aurait souhaité voir aussi apparaître une clause d'indexation automatique des frais de subsistance et de certains montants pris en compte dans le calcul de l'aide financière. Pour le Comité, l'indexation des dépenses admises est nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat des étudiantes et des étudiants. Il rappelle que, entre 1995-1996 et 2007-2008, les programmes ont connu des périodes de non-indexation, ce qui a entraîné un manque à gagner. L'augmentation des frais de subsistance de 20 $ par mois dans le Programme de prêts et bourses effectue une partie du rattrapage, sans combler entièrement ce manque à gagner.

Pour des modifications futures, le Comité rappelle qu'il conviendrait d'indexer l'exemption de la pension alimentaire, d'effectuer un rattrapage pour le revenu mensuel protégé et de l'indexer par la suite.

Le Comité appuie aussi les modifications apportées au Programme de prêts pour les études à temps partiel, dont l'indexation des dépenses à titre de frais scolaires et de certains montants servant à déterminer le seuil d'admissibilité à ce programme. Il est aussi en accord avec le maintien des frais de transport pour les étudiants qui fréquentent un établissement dans une région périphérique. Déjà, en 2011, il a donné son appui à cette mesure et, en mai 2013, il a recommandé de la maintenir.

Une grande partie des bonifications apportées à l'aide financière aux études sera financée par la réduction du crédit d'impôt accordé pour les frais de scolarité et les frais d'examen qui passe de 20 % à 8 %. Dans son avis de juin 2013, le Comité a relevé que cette réduction aurait un effet sur le coût net des études. Il a aussi noté que ce déplacement profitera principalement aux étudiants à temps plein qui ont accès au Programme de prêts et bourses, tandis que d'autres étudiants ou que des parents qui contribuent aux études de leurs enfants recevront un remboursement moindre qu'auparavant.

Le Comité croit que la réduction du crédit d'impôt pourra avoir des effets plus importants sur les étudiants à temps partiel qui ne sont pas reconnus à temps plein. Il reconnaît toutefois que les étudiants à temps partiel ne sont pas tous dans la même situation. Certains sont sur le marché du travail et ont des revenus suffisants pour payer les droits de scolarité, alors que d'autres doivent recourir à des prêts.

Le Comité a eu l'occasion de souligner à quelques reprises qu'il est nécessaire de mieux connaître l'effectif des étudiants à temps partiel pour améliorer et mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont offertes. Conséquemment, il a donc recommandé à diverses reprises aux ministres de mener une étude auprès de cette clientèle. Étant donné que le Ministère a amorcé cette étude, le Comité tient à saluer cette décision.

2.4.4 Axe : **L'influence du Comité**

OBJECTIF 5 : En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.

☐ **Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications**

En 2013-2014, le Comité a diffusé trois avis imprimés à 1 500 exemplaires chacun. La section du CCAFE dans le site Web du Conseil supérieur de l'éducation a reçu 6 594 visites. La liste des publications a été consultée 1 780 fois. Il y a eu 939 téléchargements d'avis du CCAFE. L'avis sur l'annulation des bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire est celui qui a été le plus consulté (333 téléchargements).

Le Comité a aussi constaté que l'une de ses recommandations visant à mieux documenter la situation des étudiants à temps partiel a incité le Ministère à effectuer une étude dont l'objectif est de cerner leurs réalités et leurs besoins, notamment en matière d'aide financière aux études. Les résultats devraient être connus en 2014. Des avis du CCAFE ont aussi été cités dans l'ouvrage collectif *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé*[6], publié en 2013 aux Presses de l'Université du Québec.

6. Sous la direction de Pierre Chenard, Pierre Doray, Edmond-Louis Dussault et Martin Ringuette.

3 RÉSULTATS
AU REGARD DU RAYONNEMENT DE LA PENSÉE DU CONSEIL

Dans l'exercice de sa fonction éducative et par souci de transparence démocratique, le Conseil supérieur de l'éducation porte une attention toute particulière à partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et la population en général. La préoccupation du Conseil à cet égard est de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un et, dans un sens plus précis, comme le pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis. Pour mieux connaître les retombées des publications du Conseil, il faut porter une attention non seulement à celles publiées au cours de l'année courante, mais aussi à celles qui l'ont été au cours des années précédentes, puisque c'est également à moyen et à long terme que leur influence se fait sentir. De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Bien qu'en vertu de la loi et d'une tradition vieille de 50 ans il occupe une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Sa capacité à cet égard repose sur la pertinence sociale et politique de ses avis, sur la rigueur de ses processus de travail, sur la qualité de ses productions ainsi que sur l'accessibilité et la transparence des moyens de communication utilisés.

Dans ce contexte, il serait difficile et inutilement coûteux de chercher à mesurer précisément, sur une base annuelle, le rayonnement et l'influence réelle de la pensée du Conseil sur la société québécoise. Cependant, une des conditions préalables à l'exercice d'une influence sur les acteurs visés est de s'assurer que ceux-ci ont été effectivement joints par les différentes productions du Conseil et qu'ils ont ainsi eu la possibilité d'en prendre connaissance. À cet égard, quelques indicateurs permettent, dans une certaine mesure, d'en observer les manifestations concrètes.

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'intérêt que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt s'estime notamment par la présence des acteurs aux activités de diffusion, par le nombre d'invitations reçues par le Conseil pour présenter sa pensée, par le nombre de demandes de documents annuellement acheminées au Conseil et par le nombre de téléchargements ainsi que par les relais médiatiques accordés aux avis et aux rapports au moment de leur diffusion. Le Conseil dispose à cet égard d'un certain nombre de données dont il fera part plus loin dans le présent chapitre.

Le second indicateur consiste en l'utilisation faite des orientations et des pistes d'action qu'il propose aux décideurs et aux acteurs de l'éducation en général. Cette utilisation se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois. Le Conseil ne dispose pas des outils requis pour recenser de manière exhaustive l'utilisation faite de ses avis et de ses rapports par tous les acteurs du milieu de l'éducation, ici, au Québec, et ailleurs dans le monde. Il mène cependant certaines activités de veille pour en suivre l'évolution.

Cette troisième partie du présent rapport de gestion rend compte des actions accomplies, au cours de l'année 2013-2014, dans le dessein de favoriser un plus grand rayonnement et une meilleure appropriation de la pensée du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

3.1 Les mécanismes de diffusion

Au cours de l'année 2013-2014, le Conseil a diffusé trois avis d'initiative, un avis à la demande de la ministre d'alors, deux documents d'études et de recherches et son rapport annuel de gestion. Les trois avis d'initiative ont été imprimés en 6700 copies au total et le rapport annuel de gestion en 1100 copies. Celles-ci ont été distribuées dans le réseau scolaire et aux abonnés d'office. Le Conseil a poursuivi sa réflexion sur la diversification de ses modes et de ses mécanismes de diffusion des avis pour en accroître la notoriété et en favoriser l'appropriation auprès des acteurs de l'éducation.

Le tableau ci-dessous indique les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année 2013-2014.

Titre (date de publication)	Activités de communication						
	Publication sur le site Web	Version abrégée	Sommaire	Conférence et allocution	Communiqué de presse	Rencontre préalable avec les organismes intéressés	Entrevue avec des médias
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales (mai 2013)	X		X	X	X	X	X
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... (juin 2013)	X		X	X	X		X
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes (septembre 2013)	X	X		X	X		X
Avis à la demande de la ministre *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire* (août 2013)	X			X	X		X
Études et recherches *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales : données et recherches complémentaires* (mai 2013)	X						
Comment l'État et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles? (juin 2013)	X						
Documents administratifs *Rapport annuel de gestion 2012-2013* (octobre 2013)	X						
Publications du CCAFE *Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire* (mai 2013)	X				X		
Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers (juin 2013)	X				X		
Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études (septembre 2013)	X				X		

3.1.1 Activités ciblées de présentation aux acteurs intéressés

À l'occasion de la diffusion de l'avis intitulé *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, en mai 2013, le président du Conseil supérieur de l'éducation a convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécialement à leur intention, et ce, avant même la levée de l'embargo aux médias. Cette activité a non seulement permis de favoriser la compréhension commune de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil. Au total, une dizaine de personnes ont assisté à cette activité. Ces organismes représentaient aussi bien les établissements scolaires, les enseignants, les directions d'établissement et autres. De plus, il faut signaler que cette activité de présentation et d'échange a aussi donné lieu à d'autres rencontres de présentation subséquentes, par le président du Conseil ou par des personnes déléguées de la permanence. Mentionnons notamment qu'en juin 2013 le président présentait cet avis au Colloque régional du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) ainsi qu'au 33e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale.

L'incidence de cette rencontre préalable avec des dirigeantes et dirigeants se révèle aussi par les prises de positions officielles, très souvent exprimées par l'intermédiaire de communiqués de presse, lors de la diffusion publique des avis et des rapports. Ainsi, les échanges préalables ayant favorisé une appropriation plus claire et nuancée de la pensée du Conseil, les organismes peuvent mieux se préparer à répondre aux demandes médiatiques sur leurs positions respectives au regard des orientations et des recommandations formulées par le Conseil. Plusieurs communiqués de presse publiés par des fédérations, des syndicats, des associations ou d'autres acteurs de l'éducation ont ainsi été répertoriés au cours de la dernière année. Cette participation significative témoigne de l'intérêt que les divers acteurs portent au Conseil, bien sûr, mais plus largement à l'amélioration de l'éducation au Québec. D'ailleurs, la Fédération des cégeps et Cégep international accueillaient favorablement les recommandations du Conseil portant sur l'internationalisation des formations collégiales.

Certains avis font toutefois l'objet d'un lancement plus officiel au cours duquel sont également invités les dirigeants de regroupements et d'associations intéressés par le sujet. Ce fut le cas au moment de la diffusion des avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* Les positions adoptées par le Conseil dans cet avis ont été présentées à une quarantaine d'acteurs universitaires dans le cadre du lancement qui s'est tenu à l'UQAM, le 18 juin. L'avis a également été présenté à une quarantaine de représentants d'associations étudiantes universitaires (12 octobre 2013) ainsi qu'à l'ensemble des doyens des établissements du réseau de l'Université du Québec (12 mars 2014). Des présentations de l'avis sont également prévues auprès des acteurs du réseau collégial (10 avril 2014), des administrateurs de l'Université McGill (30 avril 2014) et du personnel des services aux étudiants des établissements du réseau de l'Université du Québec (28 mai 2014). Par ailleurs, les travaux de recherche réalisés dans le cadre de la production de cet avis font l'objet d'un article soumis en mars 2014 à la Revue canadienne de l'enseignement supérieur. Ils seront également présentés à l'Université féministe d'été qui se tiendra à l'Université Laval en mai 2014.

3.1.2 Publication de sommaires et d'abrégés

Un deuxième moyen de favoriser un plus grand rayonnement de la pensée du Conseil est la publication de sommaires et d'avis abrégés. En effet, un sommaire des avis d'initiative et des rapports publiés par le Conseil constitue un moyen fort pertinent et efficace pour une première prise de connaissance plus rapide. Au cours de l'année 2013-2014, le Conseil a publié deux sommaires lors des diffusions respectives de l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* et *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*. Pour le prochain exercice financier, ce moyen sera maintenu, puisqu'il s'est révélé très utile d'après les commentaires recueillis.

Le Conseil a publié une version abrégée de son avis *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*. Cette version abrégée a été privilégiée puisque le thème traité interpelle de façon plus particulière les acteurs de première ligne et, au premier chef, ceux et celles des organismes communautaires et des milieux du travail, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'éducation, et qu'elle constitue un outil précieux et pertinent.

3.1.3 Intervention soutenue auprès des médias et des chroniqueurs de l'éducation

Le Conseil a porté une attention particulière au cours du plus récent exercice à ses interventions auprès des médias et, de façon plus précise, auprès des chroniqueurs de l'éducation. Il s'est notamment assuré d'être le plus attentif possible au contexte explicite de ses principaux interlocuteurs. À titre d'exemple, pour la diffusion de ses communiqués de presse, il fixe l'heure de la levée des embargos (heure de tombée) de façon à permettre à la presse écrite, malgré ses contraintes d'impression, de publier l'information au même moment que la presse électronique ou Internet.

La couverture médiatique accordée au Conseil est évidemment beaucoup plus intense au cours des jours suivant la diffusion des publications. Certaines d'entre elles suscitent d'ailleurs beaucoup d'intérêt chez les représentants de la presse écrite et électronique. C'est le cas notamment des avis qui portent sur des thèmes plus sensibles et qui soulèvent des débats animés au sein de la population. Cependant, pour toutes ses publications, même celles qui ont un peu moins d'écho dans la presse, des interventions systématiques sont effectuées auprès des journalistes et des chroniqueurs de l'éducation en vue de bien leur faire connaître la pensée du Conseil et de permettre la prise en considération de ces éléments de connaissance dans le traitement actuel et futur de l'information.

Par ailleurs, entre les temps forts que sont les diffusions des avis et des rapports, la présence médiatique du Conseil est naturellement plus restreinte. En effet, de par son devoir de réserve, il est de tradition que le président du Conseil ne commente pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Dans ce contexte, il doit à l'occasion décliner des demandes d'entrevue. Les interventions du président dans les médias visent donc le plus souvent à expliquer ou à préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports récents et plus anciens.

3.1.4 Conférences et allocutions prononcées par le président du Conseil

Au cours de l'exercice 2013-2014, le rayonnement du Conseil a été important. En effet, le président du Conseil a été invité à prononcer pas moins de treize allocutions et conférences. Mentionnons, à titre d'exemple, l'allocution prononcée au colloque de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) en mai 2013; à la clôture de l'activité *24 heures pour un Québec apprenant* de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), également en mai 2013, et l'allocution intitulée *L'imbrication de la recherche et de la politique éducative* présentée à des étudiants de l'Université de Sherbrooke, en novembre 2013.

Le président du Conseil a également eu l'occasion de présenter l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé* aux doyens des études des établissements du réseau de l'Université du Québec. Cet avis a aussi été présenté à différentes associations étudiantes universitaires membres de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Le Conseil a également été invité à présenter son avis sur l'internationalisation des formations collégiales au Colloque d'éducation internationale tenu en octobre 2013.

3.1.5 Couverture médiatique en 2013-2014

Le suivi de la couverture médiatique des avis que le Conseil diffuse constitue l'un des moyens les plus importants par lesquels celui-ci peut mesurer son influence. Au cours de l'exercice 2013-2014, le président du Conseil a accordé une vingtaine d'entrevues ou d'entretiens à des médias écrits ou électroniques, qui ont donné lieu à une couverture intéressante. Ces entrevues avaient le plus souvent pour objet d'expliquer ou de préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports récents ou plus anciens. Par exemple, dans le cadre d'un cahier spécial sur la petite enfance publié dans *Le Devoir*, le président s'est entretenu avec le journaliste sur l'avis *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire*. Le président a également participé à une table ronde à l'émission Bazzo.tv diffusée à Télé-Québec pour discuter des projets pédagogiques particuliers et de la concurrence des réseaux d'enseignement privés et publics. Enfin, le président a été sollicité par *La Presse* pour discuter de l'interprétation des résultats québécois au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

En 2013-2014, le Conseil supérieur de l'éducation a recensé 103 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique, les magazines ainsi que dans les différents blogues et sites d'actualités sur le Web.

Le jour même de sa diffusion, le 17 septembre 2013, l'avis d'initiative intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes* a suscité de nombreuses demandes d'entrevues médiatiques. Le président du Conseil a accordé dix entrevues à la presse écrite et électronique. Se sont ajoutées à ces entrevues des communications téléphoniques avec d'autres journalistes ou recherchistes effectuées par la responsable des communications. Depuis la diffusion de cet avis, le Conseil a répertorié une trentaine de références dans des médias écrits et électroniques ainsi que sur des sites Web. Il faut rappeler que cet avis a reçu un accueil favorable de la part de tous les acteurs concernés. L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes notamment, s'engageait à tout mettre en œuvre pour convaincre ses membres, ses partenaires et tous les réseaux sociaux d'emboîter le pas dans une telle mobilisation, plus particulièrement pour faire du maintien et du rehaussement des compétences en littératie une priorité inscrite dans une nouvelle politique gouvernementale en éducation des adultes. Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec quant à lui était très heureux de voir que le Conseil recommande d'assurer à court

terme la consolidation financière du réseau actuel des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. Il conviait la ministre d'alors à donner suite le plus rapidement possible aux conclusions et aux recommandations du Conseil et ainsi à faire de la lutte contre l'analphabétisme une réelle priorité nationale.

Le 22 août 2013, le Conseil rendait public son avis intitulé *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire*. Le Conseil a relevé une vingtaine de traces dans des médias écrits et électroniques ainsi que sur des sites Web des principaux acteurs concernés.

3.1.6 Utilisation et citation des avis et des rapports du Conseil

Les avis et les rapports du Conseil se révèlent des outils incomparables pour différentes fins, par exemple, pour servir de référence en vue de l'élaboration de lois, de règlements ou de politiques gouvernementales, de citations dans des documents officiels et des revues scientifiques ou encore d'outils de travail dans des activités de formation.

Un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes, parus au cours de l'année 2013-2014 a permis de recenser 80 mentions ou citations des avis du Conseil. En voici quelques illustrations. Dans *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé* (2013, 450 p.), le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, sous la direction de Pierre Chenard, s'est notamment inspiré de dix avis du Conseil pour témoigner des efforts investis ces dernières années dans l'analyse et l'amélioration des conditions d'accès aux études postsecondaires. Dans *Pour le renouveau de la formation à la recherche au Québec : un état de la question* (Gouvernement du Québec, 2013, 69 p.), on rappelle quelques recommandations du Conseil quant au financement des trois fonds de recherche québécois et l'importance de la formation à la recherche. Aussi, les auteurs d'articles dans les périodiques du secteur de l'éducation (*Le point sur le monde de l'éducation, Savoir, Découvrir*) sont nombreux à citer les avis du Conseil.

Autre exemple d'influence, le MESRST, par sa Politique nationale de la recherche et de l'innovation, rendue publique en octobre 2013, donnait suite aux recommandations du Conseil quant au rehaussement du statut de l'enseignement des sciences au primaire, au renforcement de la formation des futurs enseignants dans ce domaine et à une meilleure coordination des multiples ressources orientées vers le soutien à l'enseignement de la science et de la technologie en mandatant un comité mixte MELS-MESRST pour définir, en collaboration avec les universités, comment enrichir les contenus de la formation des enseignants dans les disciplines liées aux sciences, à la technologie, au génie et aux mathématiques.

Aussi, dans son document déposé en novembre 2013 à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'audition des dirigeants des établissements d'enseignement universitaire, l'Université du Québec à Montréal appuie sa position sur l'avis du Conseil de 2013 sur les nouvelles façons de faire des études universitaires.

Enfin, certains travaux du Conseil contribuent aussi à alimenter la réflexion lors de rencontres d'acteurs de l'éducation ou dans le cadre d'activités de formation. Ainsi, l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* est cité dans le Plan de développement des programmes 2014-2017 du Département des lettres à l'Université du Québec à Trois-Rivières. De plus, une demande a été faite au Conseil pour la reproduction de l'avis *Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui*, diffusé en février 1995, pour une utilisation dans le cours *Introduction à la profession enseignante et projet de formation* à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Enfin, en vue d'une stratégie nationale de participation aux études universitaires, l'Université du Québec publie *Parce que le Québec a besoin de tous ses talents*. Les auteurs s'appuient notamment sur les trois derniers avis du Conseil portant sur l'enseignement universitaire.

3.2 Amélioration de l'accessibilité par la modernisation du site Web

Au 31 mars 2014, 589 documents en français et 40 documents en anglais pouvaient être téléchargés sur le site Web du Conseil.

Le Conseil dispose de certains outils qui permettent de mieux connaître la provenance de sa clientèle Web et peut, de ce fait, mieux adapter ses stratégies de communication à cet égard. Globalement, en 2013-2014, l'accès au site Web du Conseil par l'intermédiaire de différents moteurs de recherche a représenté 44 % du trafic total. La grande majorité des mots ou expressions utilisés sur les moteurs de recherche sont considérés comme des mots clés de marque, c'est-à-dire des expressions telles que «CSE», «Conseil supérieur de l'éducation» ou «Claude Lessard».

Par ailleurs, le Conseil a continué d'intensifier ses échanges avec une soixantaine d'organismes relayeurs pour augmenter la visibilité de ses différentes publications sur leurs sites Web. L'analyse des résultats pour 2013-2014 a permis d'observer qu'environ 11 % des visiteurs du site Web du Conseil provenaient directement des sites Web de ces organismes relayeurs. De plus, les données de provenance étant disponibles pour chaque organisme référent, il est donc possible de mieux cibler les interventions futures auprès de ces organismes. Même si, à cet égard, les données disponibles montrent qu'il y a encore place à l'amélioration, cette stratégie de diffusion demeure fort pertinente et fera l'objet d'efforts additionnels au cours de la prochaine année.

Comme autre exemple de stratégie de diffusion, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, de toute nouvelle publication. Au 31 mars 2014, plus de 13 000 personnes étaient inscrites sur la liste de diffusion. L'analyse Web a permis d'observer un taux de conversion[7] moyen intéressant (près de 58 %) en termes de téléchargements effectués par les personnes qui ont accédé au site Web du Conseil par cette source et ainsi de conclure à l'efficacité de ce mode de diffusion.

Au cours du prochain exercice, le Conseil entend poursuivre l'amélioration de sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles pour mieux cibler ses actions à cet égard.

3.2.1 Quelques données générales sur la fréquentation du site Web et sur les téléchargements

Entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014, 35 965 personnes ont visité le site Web du Conseil. Ceux-ci ont consulté 121 822 pages. Cette statistique témoigne de la durée de vie des avis ainsi que de la pertinence des thèmes traités.

Un peu plus de 36 % des visiteurs du site sont considérés comme des visiteurs fidèles et près de 64 % sont de nouveaux visiteurs. En outre, l'intérêt pour le site Web dépasse les limites du Québec. En effet, 21 % des visites sont parvenues de l'extérieur du Québec, soit 4 % en provenance des autres provinces canadiennes et 17 % en provenance d'autres pays (notamment la France, le Maroc, la Belgique et les États-Unis).

7. Le taux de conversion désigne la fraction du nombre de visiteurs qui réalisent une action donnée, sur le nombre total de visiteurs.

La journée la plus achalandée a été le 6 novembre 2013, deux semaines après la diffusion du Rapport annuel de gestion du Conseil, avec 767 visiteurs qui ont consulté 2 267 pages.

La page Web la plus consultée est sans contredit la liste des publications du Conseil. En effet, 16 574 publications ont été téléchargées à partir du site Web du Conseil. Les deux tableaux qui suivent font respectivement état des demandes de téléchargement reçues, au cours du dernier exercice, pour les différentes publications du Conseil diffusées en 2013-2014 et au cours des exercices précédents.

Les documents diffusés dans l'année qui ont été les plus téléchargés en 2013-2014

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2013-2014
L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire	Août 2013	1168
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes (version abrégée)	Septembre 2013	1155
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes	Septembre 2013	891
Rapport annuel de gestion 2012-2013	Octobre 2013	861
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales	Mai 2013	594
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...	Mai 2013	531
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales (sommaire)	Mai 2013	530
Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire (communiqué de presse)	Mai 2013	435
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... (sommaire)	Mai 2013	380
Modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire	Mai 2013	333
L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire (communiqué de presse)	Août 2013	304
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes (communiqué de presse)	Septembre 2013	234
Comment l'État et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles	Juin 2013	189
Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers	Juin 2013	181
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales : données et recherches complémentaires	Mai 2013	153
Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études	Septembre 2013	129
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales (communiqué de presse)	Mai 2013	108
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... (communiqué de presse)	Mai 2013	89
Indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers (communiqué de presse)	Juin 2013	80
Indexation des programmes d'aide financière aux études et bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études (communiqué de presse)	Septembre 2013	54
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... (summary)	Mai 2013	19
Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales (summary)	Mai 2013	9

L'avis *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire* a suscité le plus grand nombre de téléchargements en 2013-2014. Dans les deux premières semaines, cet avis avait déjà été téléchargé 811 fois. La version abrégée de l'avis *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes* suit de très près avec ses 1155 téléchargements. Dans les 24 premières heures suivant sa diffusion publique, l'abrégé avait été téléchargé 283 fois. Les abonnés à la liste de diffusion représentent 71 % des téléchargements.

Diffusé en mai 2013, l'avis *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégial* et son sommaire ont été téléchargés respectivement 594 et 530 fois au cours de l'exercice 2013-2014. Près de 35 % sont des visiteurs qui connaissent déjà le Conseil. Ils y ont accédé directement (11 %), ont été dirigés par un autre site (18 %) ou ont effectué une recherche sur moteur de recherche pour trouver le document (22 %).

Plus de 44 % des personnes qui ont téléchargé ces documents sont inscrites sur la liste de diffusion du Conseil. L'intérêt pour ce document dépasse les frontières du Québec. En effet, 8 % des visites venaient de l'extérieur du Québec, soit 1,6 % en provenance des autres provinces canadiennes, et 6,4 % en provenance d'autres pays (principalement la France).

Les documents diffusés avant la période en cours qui ont été les plus téléchargés en 2013-2014*

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2013-2014
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans: lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire (rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012)	Décembre 2012	301
Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services	Octobre 2012	291
Conjuguer équité et performance en éducation : un défi de société	Novembre 2010	197
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans: lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire (rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012) (sommaire)	Décembre 2012	169
Modèles d'université et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner	Novembre 2012	161
Rapport annuel de gestion 2011-2012	Octobre 2012	151
Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services (sommaire)	Octobre 2012	130
L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre	Février 2012	128
L'intégration des apprentissages : des visées ambitieuses à poursuivre	Juillet 2011	95
Conjuguer équité et performance en éducation: un défi de société (sommaire)	Novembre 2010	91
Rappel des positions récentes du Conseil relativement à la recherche et à l'innovation	Août 2012	89
Historique des membres	--	83
Droits de scolarité à l'enseignement universitaires des étudiants québécois, canadiens et étrangers pour 2012-2013 et 2013-2014	Novembre 2012	81
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir la réussite	Octobre 2009	78
Code d'éthique du Conseil	--	77
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2004-2005)	Mai 2006	76
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire	Mars 2010	72
Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial	Mai 2010	72
Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs	Octobre 2010	68

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2013-2014
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir la réussite (version abrégée)	Octobre 2009	63
Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves	Août 2010	62
Hausses des droits de scolarité des étudiants canadiens et des étudiants étrangers à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire	Septembre 2012	62
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	55
Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises	Mai 2008	55
La gouverne de l'éducation – priorités pour les prochaines années	Décembre 2002	55
Hausses des droits de scolarité et les modifications à l'aide financière aux études pour la période de 2012-2013 à 2016-2017	Septembre 2011	54
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2005-2006)	Décembre 2006	53
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire	Février 2001	51
Les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation : pour un meilleur accès aux ressources collectives	Décembre 2010	51
Un nouveau souffle pour la profession enseignante	Septembre 2004	51
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire (version abrégée)	Mars 2010	50
L'éducation en région éloignée (rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2009)	Mars 2009	50

* Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 50 téléchargements ou plus en 2013-2014.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'intérêt pour les avis et les rapports du Conseil s'étend sur plusieurs années. En effet, 49 % des 16 574 documents téléchargés sont des documents diffusés au cours des années antérieures.

À titre d'exemple, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 intitulé *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*, diffusé en décembre 2012 et l'avis du Conseil *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, diffusé en octobre 2012, ont respectivement fait l'objet de 301 et de 291 téléchargements au cours du présent exercice. D'autres documents encore plus anciens du Conseil continuent, année après année, de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative. C'est le cas notamment du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2001-2002 *La gouverne de l'éducation priorités pour les prochaines années*, diffusé en décembre 2002, et l'avis toujours aussi populaire, diffusé en octobre 1999, intitulé *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*. En effet, encore cette année, le Conseil a relevé respectivement 54 et 64 téléchargements de ces deux avis.

Enfin, rappelons que, dans le cadre de l'une des actions de son plan de développement durable, le Conseil avait choisi, en 2010-2011, de rendre accessible l'ensemble de son patrimoine écrit en numérisant toutes ses plus anciennes publications ainsi que celles des défunts Conseil des universités et Conseil des collèges. Cette action a certainement porté ses fruits, puisque au cours du dernier exercice on a recensé pas moins de 52 téléchargements d'une étude diffusée en 1979 par le Conseil des universités et intitulée *Les problèmes du savoir dans les sociétés industrielles les plus développées*.

3.3 Perspectives pour 2014-2015

Au cours du prochain exercice financier, le Conseil publiera trois avis d'initiative, son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 et un avis à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science portant sur l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial.

On peut observer que les moyens mis en place par le Conseil au cours des trois derniers exercices financiers pour mieux soutenir la diffusion de ses avis et de ses rapports ont porté leurs fruits. Les interventions plus ciblées auprès des différents acteurs concernés (décideurs, praticiens) ainsi qu'auprès des médias ont contribué à favoriser chez ceux-ci une meilleure connaissance et, l'espère-t-on, une plus grande appropriation de la pensée du Conseil. Aussi, la stratégie de communication adoptée par le Conseil à cet égard s'est révélée efficace et porteuse. Elle reflète la préoccupation du Conseil de mieux contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer davantage son pouvoir d'influence. Le Conseil entend aussi poursuivre ses liens avec les organismes pour établir des ententes de publications sur leurs sites Internet des travaux du Conseil. Déjà, rappelons-nous que 11 % des visiteurs du site provient des sites Web de ces organismes relayeurs.

Au cours de la prochaine année, le Conseil ira plus loin dans sa réflexion quant à la réduction de sa consommation de papier dans une perspective de développement durable. Il entend poursuivre son virage virtuel notamment en réexaminant la mise en page et le tirage de ses productions.

Le Conseil entend également poursuivre ses efforts afin d'améliorer sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles sur son lectorat, notamment de son lectorat sur le Web, pour alimenter sa réflexion au regard de ses stratégies futures de diffusion. L'effet des médias sociaux sur les sites Web n'est plus à démontrer. Ils sont utiles tant pour la visibilité des acteurs que pour leur positionnement sur la toile. Dans cette perspective, le Conseil portera une attention particulière à cette question pour en examiner les avantages et les inconvénients.

Enfin, en mai 2014, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec célébrera ses cinquante ans d'existence, à l'instar du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les événements qui souligneront ces deux anniversaires offriront une occasion fort intéressante de renforcer la notoriété du Conseil et de faire connaître davantage la contribution exceptionnelle de cet organisme au développement et à la qualité de l'éducation au Québec. Des moyens de communication diversifiés seront déployés tout au cours du prochain exercice. L'image visuelle du Conseil sera dépoussiérée, une section du site Internet sera réservée à ces festivités, des capsules vidéo ainsi que des documents à saveur historique en format grand public seront diffusés.

4 AUTRES ASPECTS
RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de 27 postes au 31 mars 2014 soit le même nombre de postes qu'au 31 mars 2013. Vingt-six de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique et un poste était en processus de dotation. Un poste était occupé par une personne ayant un statut d'employée occasionnelle. En outre, en 2013-2014, le Conseil a procédé à l'embauche d'une nouvelle personne par voie de mutation.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil au 31 mars 2014 se répartissait de la façon suivante :

Représentativité

Communautés culturelles	12 %
Personnes handicapées	4 %
Femmes	73 %

Représentation féminine

Personnel d'encadrement	33 %
Personnel professionnel	75 %
Personnel technicien	67 %
Personnel de soutien	100 %

Développement des ressources humaines

En 2013-2014, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 27 153 $, soit un total de 457,5 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente 1,4 % de la masse salariale, ce qui est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres «sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Bien qu'il soit semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le Code d'éthique et de déontologie du CCAFE comporte de légères différences qui permettent de prendre en compte certaines de ses caractéristiques. Les deux codes sont présentés en annexe.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2013-2014.

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2013-2014, deux demandes ont été formulées au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Celles-ci émanaient d'une citoyenne et d'un journaliste. Un suivi approprié a été donné à ces deux demandes dans les délais prescrits.

Avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil s'assure que son site Web soit conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spéciale du site permet aux personnes intéressées d'avoir accès à toute l'information pertinente concernant le Conseil.

4.4 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil s'est conformé jusqu'à maintenant à la Politique linguistique du MELS. Le Conseil a amorcé des travaux en vue de se doter de sa propre Politique linguistique. Un projet à cet effet a été rédigé et soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française. Le Conseil poursuivra ses travaux au cours de l'année qui vient.

Le Conseil s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Web ou dans ses communications téléphoniques. Aussi, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français, lorsqu'ils sont disponibles.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux soient accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Le développement durable

Dans le Plan d'action de développement durable 2009-2013, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux, qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de sept actions précises. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable dont le report a été autorisé jusqu'au 31 décembre 2014 par le gouvernement du Québec. Cependant, les ministères et organismes ont reçu la demande d'intégrer à leur plan d'action durable au moins une action contribuant à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec qui est un cadre de référence établissant les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable. Ainsi, le Conseil a adopté en mars 2014 une mise à jour de son plan d'action afin d'y intégrer une nouvelle action visant à mieux faire connaître le rôle du Conseil et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.

Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche de mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Il faut mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilise depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. C'est ainsi que le Conseil a privilégié l'utilisation de ses systèmes de visioconférence chaque fois que cela se révélait opportun lors des réunions du Conseil ou de ses commissions. Ce faisant, il a réduit la production de gaz à effet de serre lors de ces réunions. Mentionnons que, grâce à la collaboration volontaire de membres de sa permanence, le Conseil a pu continuer de bénéficier d'un service de récupération sélective.

De plus, en 2013-2014, le Conseil a poursuivi sa démarche relative à la tenue d'événements écoresponsables pour son assemblée plénière du 25 avril 2013. En effet, des événements rassembleurs comme l'assemblée plénière du Conseil, qui réunit chaque année tous les membres du Conseil et de ses commissions et ses comités, peuvent avoir un réel impact sur l'environnement, notamment au chapitre des matières résiduelles et des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'institution engagée dans la voie du développement durable, le Conseil cherche à faire des choix davantage bénéfiques pour l'environnement et la société en recourant à des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable, en réduisant les impacts de ses activités sur l'environnement et finalement en sensibilisant les participants et les fournisseurs à poser des gestes écoresponsables.

Cet effort d'intégration du développement durable à toutes les étapes de son organisation s'inscrit dans la continuité des préoccupations et des gestes déjà accomplis pour les autres activités du Conseil, notamment pour les réunions des commissions et des comités. Le Conseil cherchera à accroître cet effort au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et de ses commissions que pour le personnel de la permanence, notamment en favorisant, lorsque cela était pertinent, le travail à la maison et en recourant davantage à la visioconférence. Finalement, le Conseil a porté une attention toute particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en poursuivant la numérisation de toutes ses publications.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateurs	Taux de personnel joint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel ayant acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cible	Personnel joint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011); 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent joint par une activité de formation qui offre d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable et prise en considération de ce concept dans ses activités courantes (2013).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : • Tout le personnel du Conseil a été sensibilisé à l'écoresponsabilité, notamment dans le cadre des assemblées plénières de 2012 et de 2013 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2014; • Au cumulatif, 100 % du personnel dont les fonctions le requièrent ont suivi au moins une activité de formation qui permet d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable.

Action 2	Mettre en œuvre des activités dont l'objectif est la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateurs	Pourcentage de membres joints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres joints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan d'action (action menée de manière continue).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : • Présentation d'une rubrique spéciale sur le développement durable lors de l'activité d'accueil des nouveaux membres des commissions; • 100 % des membres du Conseil et de ses instances ont été sensibilisés au développement durable dans le cadre des assemblées plénières de 2012 et de 2013 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2014.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateurs	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel, qui favorisent la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : • Soutien aux activités et au fonctionnement du Club social; • Démarche d'amélioration de l'ergonomie de certains postes de travail.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités courantes du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités qui contribuent aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre de huit mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables pendant la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Action commencée : • Réduction significative des matières résiduelles générées lors des rencontres du Conseil et de ses commissions et ses comités; • Organisation des assemblées plénières annuelles de 2012 et 2013 du Conseil dans un esprit d'écoresponsabilité; • Acquisition d'équipement informatique et d'impression certifiés Energy Star et EPEAT; • Adoption d'une nouvelle image permettant de réduire les quantités d'encre utilisées pour la production des avis et des rapports et d'en faciliter le recyclage; • Utilisation accrue des systèmes de visioconférence; • Numérisation de toutes les publications du Conseil; • Transactions privilégiées avec des établissements hôteliers conformes aux programmes de reconnaissance en développement durable RéserVert et Clé verte; • Grâce à la collaboration d'employés de la permanence, mise en œuvre d'une collecte sélective de matières récupérables.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions réalisées : • Adaptation des horaires des rencontres du Conseil et des commissions pour limiter le nombre de séjours à l'hôtel; • Utilisation accrue de la visioconférence.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions réalisées : • Flexibilité accrue dans les horaires de travail des personnes; • Flexibilité accrue pour faire du télétravail; • Flexibilité au regard de l'aménagement du temps de travail.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateurs	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation accessibles sur le Web.
Cibles	D'ici 2010, 80 productions.
Résultats de l'année	Action réalisée : • 175 nouveaux documents ont été numérisés et rendus accessibles aux internautes. Tous les documents du Conseil sont dorénavant accessibles aux internautes.

4.7 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

5 RESSOURCES
HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lessard, Claude	Président du Conseil	2015
Arsenault, Diane	Directrice générale (à la retraite), Commission scolaire des Îles	2012
Boucher, Hélène	Directrice, Services éducatifs, Adultes et formation professionnelle, Commission scolaire des Navigateurs	2015
Charland, Marc	Directeur général, Fédération des comités de parents du Québec	2014
Doray, Pierre	Professeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2012
Dyens, Ollivier	Vice-recteur Études et vie étudiante, Université McGill	2014
Henderson, Keith W.	Consultant	2012
Lapointe, Claire	Professeure et directrice, Département des fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2014
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep du Saint-Laurent	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2013
Mark, Janet	Coordonnatrice des dossiers autochtones, Service de la formation continue, Campus de Val-d'Or, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2014
Millette, Louise	Directrice, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2013
Muckle, Christian	Directeur général (à la retraite), Cégep de Trois-Rivières	2014
Paradis, Louise	Cadre, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2013
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Champlain Regional College	2012
Staco, Édouard	Parent, directeur des ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Teasdale, Joanne	Enseignante, responsable pédagogique du projet radio au primaire, École Saint-André-Apôtre, Commission scolaire de Montréal	2014
Tehami, Amine	Consultant international	2012
Vézina, Alain	Directeur général, Commission scolaire des Affluents	2013
MEMBRE ADJOINT D'OFFICE Boutet, Pierre	Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	
MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE Lemieux, Nicole	Sous-ministre adjointe aux politiques et au soutien à la gestion Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
SECRÉTAIRE Bouchard, Lucie	Secrétaire générale	

* Trois postes sont vacants au 31 mars 2014.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Lapointe, Claire	Présidente de la Commission, membre du Conseil	2014
Deaudelin, Colette	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2016
Des Rosiers, Sylvie	Directrice, Enseignante, École primaire Montessori Magog	2014
Francoeur, Nadine	Directrice, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Trois-Lacs	2015
Gadoury, Céline	Directrice, École René-Pelletier, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2014
Gauthier, Martin	Conseiller, Services aux entreprises (MRC de l'Assomption)	2014
Hamel, Janie	Directrice, École primaire Saint-Gabriel-Lalemant, Commission scolaire des Bois-Francs	2014
Jean, Marie-Noëlle	Enseignante en immersion, École Mountainview, Commission scolaire Riverside	2015
Jenniss, Tony	Enseignant en anglais au secondaire, Commission scolaire des Chênes	2016
Laflamme, Yves	Conseiller pédagogique au préscolaire, en français primaire et en anglais primaire Commission scolaire Beauce-Etchemin	2016
Laforce, Benoît	Enseignant, École primaire des Moissons, Commission scolaire des Affluents	2015
Lavoie, Éloise	Enseignante au préscolaire, École Saint-Bernard, Commission scolaire de la Capitale	2015
Leroux, Mylène	Professeure-chercheuse (formation pratique), Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais	2016
Parent, Lise	Orthopédagogue à la maternelle, en 1re et en 2e année, École Le Petit-Prince, Commission scolaire de Laval	2014
Trépanier, Christine	Directrice adjointe, Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)	2015
COORDONNATRICE **Gaudreau, Hélène**		

* Au 31 mars 2014

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Vézina, Alain	Président de la Commission, membre du Conseil	2014
Bellemare, Martin	Conseiller pédagogique, Commission scolaire des Patriotes	2015
Charest, [illegible]ques	Directeur des services éducatifs (à la retraite), Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2016
Chouinard, Line	Professionnelle en intervention, Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREPAS)	2015
Crépin, Céline	Directrice, École primaire de la Pléiade, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2015
Dumont, Alexandre	Directeur, École Sainte-Claire de Longueuil, Commission scolaire Marie-Victorin	2014
Giannas, Evridiki Vicky	Directrice adjointe, École secondaire Horizon Jeunesse, Commission scolaire de Laval	2016
Grégoire, Josette	Psychopédagogue (à la retraite), parent	2014
Lafrenière, Yvon	Directeur général (à la retraite), Collège Notre-Dame	2014
Lespérance-Trudel, Valérie	Étudiante en formation des maîtres, Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, Université du Québec à Montréal	2016
Marcoux, Marie-Hélène	Conseillère pédagogique, Commission scolaire des Navigateurs	2014
Paquette, Marc-Albert	Enseignant, École secondaire Mère-Teresa, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2015
Renaud, Frédérik	Enseignant, Commission scolaire des Découvreurs	2016
Ruest, Isabelle	Enseignante, École secondaire La Voie, Commission scolaire de Montréal	2014
Thomas, Lynn	Professeure, Département de pédagogie, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2015
COORDONNATRICE **Lebossé, Catherine**		

* Au 31 mars 2014

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Muckle, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2014
Adams, Rhys	Enseignant en physique, Collège Vanier	2015
Bélanger, Marie-France	Directrice générale, Cégep de Sherbrooke	2014
Côté, Stéphane	Directeur adjoint, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2014
Crevier-Dagenais, Rose	Étudiante, Cégep de Sainte-Foy	2014
Deschênes, Josée	Directrice, Formation continue et services aux entreprises, Cégep Marie-Victorin	2014
Desjarlais, Alain	Directeur des études, Cégep André-Laurendeau	2015
Gagnon, Réjeanne	Conseillère pédagogique, Cégep de l'Outaouais	2015
Gareau, Brenda	Conseillère pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme	2016
Kingsbury, Fanny	Directrice générale, Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)	2015
Landuyt, Marianne	Directrice adjointe des études, Cégep de Victoriaville	2016
Piché, Sébastien	Enseignant en histoire, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2014
Reny, Pascale	Enseignante en Soins infirmiers, santé mentale, Cégep de Saint-Laurent	2014
Rochette, Annie	Directrice générale, Centre de technologie minérale et de plasturgie, Cégep de Thetford	2016
Talbot, Serge	Directeur général des programmes de premier cycle, Université Laval	2016
COORDONNATRICE PAR INTÉRIM Brochu, Édith		

* Au 31 mars 2014.

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	2014
Bergeron, François	Professeur titulaire, Département de mathématiques, Université du Québec à Montréal	2014
Brunet, Manon	Professeure en lettres, Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières	2016
Charest Belzile, Dorothée	Étudiante au baccalauréat en psychologie, Université du Québec à Montréal	2014
Courtemanche, Richard	Directeur et professeur agrégé, Département des sciences de l'exercice, Université Concordia	2015
Gilbert, Suzanne	Coordonnatrice académique, Responsable du service de formation à distance, Faculté de théologie et d'études religieuses, Université de Sherbrooke	2015
Gravel, Martin	Étudiant à la maîtrise en affaires publiques, Département de science politique, Université Laval	2014
Harvey, Léon	Professeur, Département d'éducation, Université du Québec à Rimouski	2016
Lalande, Raymond	Vice-recteur aux études, Université de Montréal	2015
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2015
Larue, Caroline	Professeure agrégée en sciences infirmières, Université de Montréal	2014
Lee-Gosselin, Hélène	Titulaire, Chaire Claire-Bonenfant - Femmes, Savoirs et Sociétés et professeure titulaire, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval	2015
Lefrançois, David	Professeur, Sciences de l'éducation, Campus de Saint-Jérôme, Université du Québec en Outaouais	2014
Mauger, Vincent	Chargé de cours, Arts visuels, Design et nouveaux médias, Université Laval	2016
McClure, Ghyslaine	Vice-principale exécutive adjointe, Personnel académique et initiatives prioritaires, Université McGill	2015
COORDONNATRICE **Julien, Mélanie**		

* Au 31 mars 2014

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Doray, Pierre	Président de la Commission, membre du Conseil	2014
Bégin, Claude	Conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux	2014
Bergeron, Manon	Directrice, Service de l'organisation scolaire, Commission scolaire de Montréal	2014
Bergeron, Michèle	Coordonnatrice, Formation continue, Cégep de Jonquière	2016
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2014
Bolduc, Louise	Directrice, Service de la formation continue, Université du Québec à Rimouski	2015
Cyr, Alain	Consultant en alphabétisation	2014
Dénommée, Frédéric	Conseiller pédagogique, Commission scolaire des Hautes-Rivières	2015
Lachapelle, Johanne	Coordonnatrice, Service aux entreprises, Commission scolaire des Chênes	2016
Lakrouz, Nadia	Économiste, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – Personnes immigrantes	2016
Le Gal, Nadine	Directrice, Formation continue et Services aux entreprises, Cégep de Saint-Jérôme	2015
Mockle, Diane	Directrice générale, Fondation pour l'alphabétisation	2015
Morin, Mélanie	Technicienne en travail social, Carrefour de la réussite éducative, Cégep de Granby	2016
Porlier, Maryse	Conseillère pédagogique, Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup	2015
Solar, Claudie	Professeure honoraire associée, Université de Montréal	2015
COORDONNATRICE **Gobeil, Isabelle**		

* Au 31 mars 2014.

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014*

Nom	Fonction
Malenfant, Édouard	Président du Comité, membre du Conseil
Arsenault, Diane	Directrice générale (à la retraite), Commission scolaire des Îles, membre du Conseil
Beauchamp, Catherine	Doyenne, École des sciences de l'éducation, Université Bishop's
Bernier, André	Enseignant (à la retraite), Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Bouchard, Jean-François	Directeur, École secondaire Henri-Bourassa, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Côté, Sylvie	Directrice, Centre Louis-Jolliet, Commission scolaire de la Capitale
Lavoie, Éloise	Enseignante au préscolaire, École Saint-Bernard, Commission scolaire de la Capitale
Miron, Diane	Parent, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec (de 2002 à 2007)
Miville, Claude	Enseignant en cinéma et en histoire au secondaire, Commission scolaire des Navigateurs
Morin, Nathalie	Enseignante orthopédagogue, École primaire Saint-Joseph, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
COORDONNATRICE **Richard, Francine**	

* 1 poste est vacant au 31 mars 2014.

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Grondin, Pierre	Président du Comité	2015
Bussières, Denis	Professeur, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi	2016
Del Degan, Real	Directeur à la gestion académique, Université McGill	2015
Gauthier, Laurent	Étudiant au premier cycle, École Polytechnique de Montréal	2016
Lallemand, Lise	Sous-ministre adjointe, Aide financière aux études et Gouvernance interne des ressources, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	2017
Martel, Carole	Directrice à la vie étudiante, Cégep Lionel-Groulx	2015
Néron, Guillaume	Étudiant au programme d'études techniques, Cégep de Saint-Félicien	2015
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante au troisième cycle, Université de Sherbrooke	2015
Roussin, Sophie	Analyste, politiques et réglementation en matière de finances personnelles, Union des consommateurs	2016
Tobin, Stéphan	Directeur des dossiers universitaires, Registrariat, Université du Québec à Montréal	2013
Trudeau, Yves	Gestionnaire administratif d'établissement, Centre de formation professionnelle, Commission scolaire des Patriotes	2016
COORDONNATRICE **Bonneville, Diane**		

* Au 31 mars 2014.

5.4 Organigramme du Conseil supérieur de l'éducation

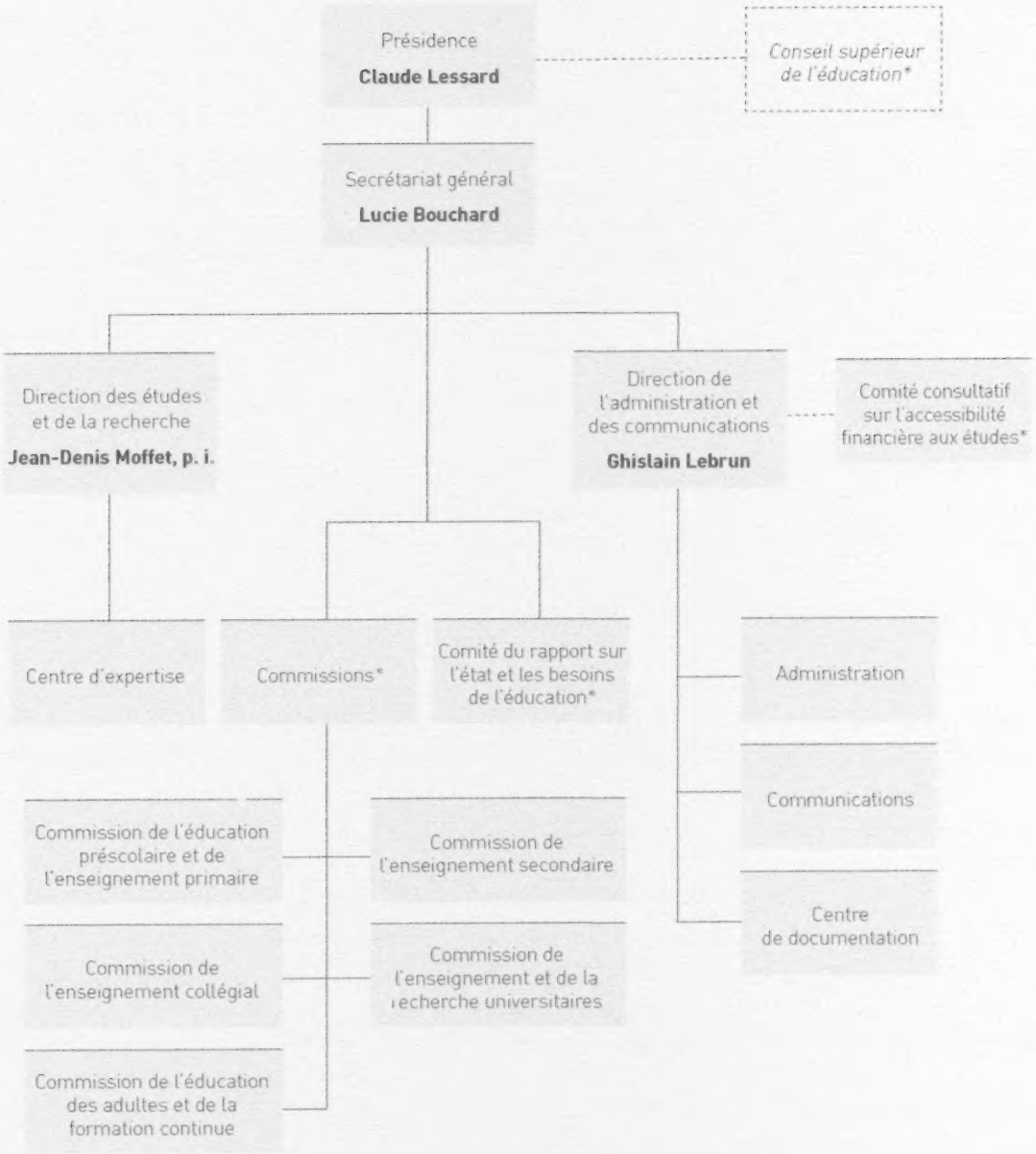

* Au 31 mars 2014, le Conseil pouvait compter sur l'engagement de 107 personnes au sein de ses instances.

5.5 Les ressources financières

Commentaires généraux

La nature, l'ampleur et la portée des avis et des rapports que le Conseil produit pour le ministre sont très variables d'un objet à l'autre. Certains sont produits en réponse à des projets de modification réglementaire, d'autres à la demande expresse du ministre. L'occurrence de ce type d'avis est très peu prévisible d'un exercice à l'autre.

D'autres avis sont préparés à l'initiative du Conseil lui-même. Le processus complet de production d'un avis d'initiative ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation s'échelonne généralement sur une période variant d'une année et demie à deux années pendant lesquelles se succèdent des étapes de recension des savoirs savants, d'enquêtes auprès des acteurs sur le terrain (sondages, entrevues ou appels de mémoires), de rédaction et de délibérations au sein des commissions concernées et de la table du Conseil. De plus, les avis et les rapports du Conseil requièrent généralement des travaux d'édition, de publication et de diffusion.

L'occurrence et le nombre d'avis produits à la demande expresse du ministre, la nature, l'envergure et le stade d'avancement des rapports et des avis d'initiative ainsi que la variabilité des coûts de chacune des étapes (recherches, enquêtes sur le terrain et travaux d'édition) sont autant de facteurs qui rendent difficile, voire inopportune, la comparaison des coûts de fonctionnement d'une année à l'autre. C'est pourquoi, dans ce rapport, le Conseil ne fait pas cet exercice de comparaison de façon systématique.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil supérieur de l'éducation a néanmoins continué de porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses dépenses d'exploitation. Le Conseil a ainsi été en mesure de répondre complètement aux cibles qui lui ont été fixées au regard du plan d'action gouvernemental sur le contrôle et la réduction de dépenses publiques.

Pour ce faire, des efforts importants ont été faits. Le Conseil a recouru aux technologies de l'information, lorsque cela était possible, à l'occasion de ses rencontres ou de celles de ses instances, dans l'intention de restreindre les coûts de déplacement de son personnel.

Le Conseil a par ailleurs continué de bonifier ses pratiques de diffusion d'avis et de rapports en vue, notamment, de limiter le nombre d'exemplaires distribués en format papier.

Budget et dépenses (en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars 2014

	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Rémunération			
Traitements	2 213,2	2 213,2	1 962,1
Fonctionnement	508,8	508,8	504,2
Amortissement	15,2	15,2	1,0
Total budget de dépenses			
Total partiel	2 737,2	2 737,2	2 467,3
Immobilisations	20	20	9,6
Total budget de dépenses et d'immobilisations	**2 757,2**	**2 757,2**	**2 476,94**

Rémunération

Rappelons que le 1er avril 2011, le Conseil avait supprimé deux postes à temps complet à la suite du départ à la retraite de trois de ses employés l'année précédente. Cette réduction portait à cinq postes équivalents à temps complet (ETC), soit 16 % de l'effectif total initial de 32, le nombre de postes coupés depuis la mise en œuvre de cette mesure de rationalisation, en 2004.

Fonctionnement

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, le Conseil a réussi à mener ses activités à l'intérieur de sommes prévues au budget. Au cours de cet exercice, le Conseil a effectué plusieurs consultations auprès d'experts et de praticiens. De plus, il a engagé davantage de dépenses d'édition, d'impression et de diffusion qu'au cours de l'exercice précédent.

En outre, mentionnons que les dépenses totales liées aux frais de déplacement de la permanence ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente, ce qui a permis au Conseil de respecter la cible fixée à cet égard dans le plan gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire.

5.6 Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2012 au 31 mars 2013

	Nombre de bonis au rendement	Montant total 000 $
Cadres	0	0
Cadres juridiques	0	-
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	-
Total	**0**	**0**

5.7 Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2013-2014 (en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice
Projets de développement	0	0
Autres activités	97,3	88,6
Total	**97,3**	**88,6**

5.8 Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2013-2014

En 2013-2014, le Conseil n'avait aucun projet de développement en ressources informationnelles.

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2013-2014 au regard du Plan stratégique 2007-2011* du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU
La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Orientation 1
Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

AXE : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS SON ENSEMBLE

Objectif 1
Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

- Travaux sur le rapport 2012-2014 sur l'état et les besoins de l'éducation : La réforme du curriculum et des programmes, 15 ans après les États généraux sur l'éducation.

Objectif 2
Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

- Adoption et diffusion de l'avis *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes.*
- Travaux sur un projet d'avis portant sur l'éducation populaire au Québec, dans une perspective d'une plus grande accessibilité à l'éducation des adultes.

AXE : L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Objectif 3
Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

- Travaux sur un projet d'avis portant sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire.

AXE : L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Objectif 4
Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

- Adoption de l'avis *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante.*
- Adoption et diffusion de l'avis *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire.*
- Travaux sur un projet d'avis portant sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

ENJEU
Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Orientation 2
Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

AXE : L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Objectif 5
Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

- Diffusion de l'avis *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations* collégiales.
- Travaux sur un projet d'avis portant sur les arrimages entre les formations collégiales et les formations universitaires.
- Adoption de l'avis *Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial.*

AXE : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Objectif 6
Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de services à la collectivité.

- Adoption et diffusion de l'avis *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*
- Travaux sur un projet d'avis sur l'essor de nouveaux modes de formation à l'enseignement universitaire.

* Prolongation additionnelle d'une année, soit jusqu'en 2014.

ENJEU
Le pouvoir d'influence du Conseil

Orientation 3
Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

AXE : LA FONCTION DU CONSEIL

Objectif 7
Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec le ministre.
- Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec le ministre.
- Soutien de la capacité du Conseil à remplir son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures.

Objectif 8
Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.
- Choix du thème et organisation de l'assemblée plénière 2013.
- Consultations diverses de différents acteurs dans le cadre de la préparation des avis et des rapports.

AXE : LE POUVOIR D'INFLUENCE DU CONSEIL

Objectif 9
Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.
- Poursuivre le recours à des mécanismes plus efficaces de diffusion des publications du Conseil ainsi que des outils les plus appropriés.
- Exploration des outils et des mécanismes disponibles permettant d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil.

Objectif 10
Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue d'articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.
- Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports.
- Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

AXE : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 11
Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.
- Embauche et remplacement de personnel.
- Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement.
- Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.
- Mise en œuvre et mise à jour du Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil.

ANNEXE 2 Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)*

Mandat du Comité et rapport avec le Conseil supérieur de l'éducation

Le Comité est chargé de conseiller le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question qui lui est soumise relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir le ministre responsable de toute question relative à sa compétence.

Jusqu'au 5 janvier 2014, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études était rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation. Il est devenu autonome avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la la Technologie.

Enjeu

Améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation

Proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et recommander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs 2013-2014
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	**Objectif 1** S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	**Objectif 2** En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	Avis sur l'indexation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires et sur l'augmentation des montants forfaitaires des étudiants canadiens et étrangers.
Les programmes d'aide financière aux études	**Objectif 3** En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	Avis sur les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études : annulation de bonifications liées à la hausse prévue des droits de scolarité à l'enseignement universitaire. Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études et sur les bonifications liées au chantier sur l'aide financière aux études.
Les mesures fiscales liées aux études	**Objectif 4** Analyser l'incidence des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	
L'influence du Comité	**Objectif 5** En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.	Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le *Rapport annuel de gestion* du Conseil supérieur de l'éducation.

* Prolongation additionnelle d'une année, soit jusqu'en 2014.

ANNEXE 3 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1[8]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

3 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7 La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

8 La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9 La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

---

8. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

10 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11 Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

14 La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16 La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17 La ou le titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

19 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20 La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

23 Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE 4 Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[9]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement, soit la ou le titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 La ou le titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

9. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L. R. Q., c. M-30).

Activités politiques

9 La ou le titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10 La ou le titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

15 La ou le titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

L'après-mandat

17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

19 La ou le titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____